

SOMMAIRE

RUBRIQUES	INTITULE	PAGES
	SIGLES & ABREVIATIONS	03
	NOTE LIMINAIRE	04 à 05
I ^{ère} partie :	SUIVI DES MISES EN ŒUVRE EN 2018 PAR LE PARFP DES RECOMMANDATIONS DE LA LETTRE DE CONTROLE INTERNE DE LA MISSION D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 ET ANTERIEUREMENT ET DES RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS L'AIDE-MEMOIRE DE LA DERNIERE MISSION DE SUPERVISION DES EXPERTS DE LA BANQUE MONDIALE DU 17 DECEMBRE 2018 AU 11 JANVIER 2019	06 à 11
II ^{ème} partie :	EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PARFP, DE SON SYSTEME COMPTABLE, AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES ET FINANCIERES EN 2018	12 à 30
II.1	<i>RAPPEL DE LA PRESENTATION GENERALE DU PROJET, DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PARFP ET EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, DE LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ ET DU SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DU PARFP AU COURS DE L'EXERCICE 2018</i>	13 à 31
II.11	<i>PRESENTATION GENERALE DU PROJET PARFP</i>	13 à 22
II.12	<i>EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION ET DE LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ PARFP AU COURS DE L'EXERCICE 2018</i>	23 à 31
II.2	<i>PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES</i>	32 à 43
II.3	<i>PROCEDURES DE GESTION DE LA TRESORERIE</i>	44 à 47
II.4	<i>PROCEDURES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</i>	48 à 63
II.5	<i>PROCEDURES DE GESTION DES IMMOBILISATIONS</i>	64 à 70
II.6	<i>PROCEDURES DE GESTION DU CARBURANT</i>	71 à 75
II.7	<i>PROCEDURES DE GESTION DES MISSIONS ET DEPLACEMENTS</i>	76 à 78
II.8	<i>PROCEDURES DE RECONSTITUTION DES COMPTES SPECIAUX IDA ET DU CONTROLE INTERNE SUR DES PIECES JUSTIFICATIVES DES RAPPORTS DE SUIVIS FINANCIERS (RSF)</i>	79 à 89
ANNEXES		90 à 107
ANNEXE 1 :	<i>TVA INDUMENT FACTUREE PAR DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES NON REDEVABLES DU REGIME REEL D'IMPOSITION</i>	91 à 93
ANNEXE 2 :	<i>SITUATION DES FOURNISSEURS ETRANGERS VIS-A-VIS DE L'IMPOT BNC : MANQUE A GAGNER POUR L'ETAT DU SENEGAL</i>	94 et 95
ANNEXE 3 :	<i>TABLEAU DE CONTROLE SUR LES DPD DE 2018</i>	96 et 97
ANNEXE 4 :	<i>FICHER SIGNE INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018</i>	98 à 106
ANNEXE 5 :	<i>LISTE DES PERSONNES DU CABINET FICADEX AYANT PARTICIPE A LA MISSION D'AUDIT DU PARFP</i>	107 à 109

SIGLES & ABREVIATIONS

ACAB	Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires
CC	Cours des Comptes
CCHS	Comité Conjoint d'Harmonisation et Suivi
CCP	Comité de Coordination et de Pilotage
CF	La commission des Finances de l'Assemblée Nationale
CFAA	« Country Financial Accountability Assessment » Evaluation de la gestion finances publiques
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction Générale des Douanes
DGF	Direction Générale des Finances
DGID	Direction Générale des impôts et Domaines
DI	Direction de l'Investissement
DPEE	Direction de la prévision et des Etudes Economiques
DPN	Direction Nationale de la Planification
DREAT	Délégation de la Réforme de l'Etat et de l'Assistance Technique
DSPRV	Direction de la Solde, des Pensions et Rentes Viagères
DTAI	Direction du traitement Automatique de l'Information
IDA	Association Internationale de Développement
IGE	Inspection Générale d'Etat
IGF	Inspection Générale des Finances
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
PARFP	Projet d'appui aux réformes des finances publiques
PCRBF	Projet de coordination des réformes budgétaires et financières
PEFA	« Public Expenditure and Financial Accountability » Performance en matière de Gestion des Finances Publiques
PRBF	Plan de Réformes Budgétaires et Financières
SE/PCRBF	Secrétariat exécutif du projet de coordination des réformes budgétaires et financières

LETTRE DE CONTROLE INTERNE ET DE RECOMMANDATIONS AU TITRE DE
L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE 2018 DU PARFP

DE :	A :
FICADEX AFRIQUE SENEGAL Rond-Point Jet d'Eau Immeuble F, Appartement F2, 1 ^{er} Etage, Avenue Habib BOURGUIBA BP 7697 Dakar (Sénégal) Tél. (221) 33.825.25.85 Fax (221) 33.825.26.21 Email : ficadex@orange.sn/ficadexsnegal@yahoo.fr Site Web : //www.ficadexsenegal.com	Monsieur le Secrétaire Exécutif du Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières (PCRBF) et Coordonnateur du Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques (PARFP) Rue René Téléphone : +221 33 889 21 00 Email : infos@minfinances.sn Ndiaye x Avenue Carde, 4017 Dakar

N/Réf. : DAK/FAD/ALD/0941/06/2019

Objet : Rapport sur le Contrôle Interne et de recommandations suite à l'audit comptable et financier du PARFP au titre de l'exercice 2018

Dakar, le 29 Juin 2019

NOTE LIMINAIRE

Monsieur le Coordonnateur du PARFP,

En exécution de la mission d'audit comptable et financier des états financiers annuels 2018 du Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques (PARFP) que vous nous avez confiée, nous avons, conformément aux normes Internationales d'Audit (ISA) telles que définies par le Conseil des Normes Internationales et d'Assurances de la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) et transposées dans les normes d'audit applicables au Sénégal, examiné les procédures de contrôle interne présentes dans les systèmes comptables et administratifs, afin de déterminer dans quelle mesure ces procédures ont été respectées et pourront influencer la nature et l'étendue des travaux nécessaires à la vérification desdits états financiers.

Nous avons également vérifié les dispositions conventionnelles prévues dans les Accords de Financement, à savoir le financement initial Crédit N° 49150-SN signé le 28 Juin 2011, et le financement additionnel Crédit N°55280-SN signé le 23 septembre 2014 entre la République du Sénégal et l'Association Internationale de Développement dont l'objectif consiste à améliorer la crédibilité, la transparence et la responsabilité dans la gestion et l'utilisation des ressources de l'Etat.

Il incombe aux responsables du Projet de créer et de maintenir un système de contrôle interne de l'entité. En assumant cette responsabilité, ils doivent dans leurs estimations et leurs jugements, évaluer les avantages escomptés et les charges afférentes qu'implique l'application des règles et des procédures du système de contrôle interne pertinentes.

Le système de contrôle interne a pour but de fournir une assurance raisonnable que le patrimoine du Projet est protégé contre les pertes et altération résultant d'une autorisation non donnée, que les transactions sont effectuées conformément aux critères établis par les Responsables et aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles et que les transactions sont correctement comptabilisées pour permettre la préparation des comptes conformément aux principes comptables acceptables. Notre responsabilité consiste à évaluer si les sécurités que ledit système de contrôle interne prévues sont suffisantes pour exprimer correctement notre opinion sur les comptes suite à notre audit.

Les travaux effectués ont pour objectif de nous aider à mieux comprendre l'évolution de l'environnement du Projet et de ses diverses activités, et par la même occasion de mieux cerner la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature et l'étendue des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur ses états financiers 2018, but essentiel de notre mission. Lesdits travaux ne sauraient être assimilés à une étude d'organisation approfondie et n'ont pas donc nécessairement pour but de mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles des procédures au sein du Projet.

Nous tenons à préciser que les remarques formulées en pareille circonstance sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations. En effet, notre évaluation du système de contrôle interne et des procédures comptables étant orientée vers la vérification des états financiers, le travail entrepris est effectué sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations y afférentes, et ne détecte donc pas nécessairement toutes les faiblesses du système. Les faiblesses mentionnées dans ce rapport et pour lesquelles nous avons formulé des recommandations sont celles qui, à notre avis, sont susceptibles d'être améliorées.

Les travaux effectués ont consisté principalement à :

- Faire un suivi en 2018 des précédentes recommandations formulées lors de l'audit externe des comptes de l'exercice 2017 du PARFP ;
- Faire un suivi des recommandations formulées dans les Aide-mémoires lors des missions de supervision du PARFP par les Experts de la Banque Mondiale, et notamment le dernier de la période du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019;
- Avoir des entretiens avec les principaux Responsables concernés ;
- Recueillir et examiner les différents documents mis à notre disposition par ces derniers ;
- Analyser les méthodes utilisées pour centraliser, traiter et enregistrer les différentes transactions ;
- Apprécier les contrôles mis en œuvre pour assurer la maîtrise des opérations ;
- Effectuer des sondages sur les transactions des exercices 2018 pour constater l'application correcte des contrôles jugés efficaces ou évaluer l'incidence des insuffisances éventuelles de contrôle.

Les domaines couverts par nos travaux ont porté donc sur les procédures suivantes :

- ✓ Suivi en 2018 des précédentes recommandations formulées lors de l'audit externe des comptes de l'exercice 2017 du PARFP;
- ✓ Suivi des recommandations formulées dans les Aide-mémoires lors des missions de supervision du PARFP par les Experts de la Banque Mondiale, et notamment le dernier de la période du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019;
- ✓ Système d'information de gestion, les reporting et de la tenue de la comptabilité ;
- ✓ Passation de marchés dans le cadre d'acquisition des travaux, des biens et services ;
- ✓ Gestion de la trésorerie;
- ✓ Gestion des Ressources Humaines ;
- ✓ Gestion des immobilisations ;
- ✓ Gestion du carburant ;
- ✓ Gestion des missions et déplacement ;
- ✓ Reconstitution du compte désigné IDA et contrôle des pièces justificatives ;
- ✓ Gestion budgétaire et suivi de l'exécution budgétaire 2018.

Nous avons débuté nos travaux le Lundi 13 Mai 2019 dans les locaux du Projet par une réunion de démarrage de la mission présidée par Monsieur le Coordonnateur entouré de son équipe ; et notre Consultant Spécialiste en passation des Marchés (SPM) Monsieur Mansor GAYE a démarré ses travaux en premier lieu le même jour pour l'audit des Passations des Marchés en 2018 du PARFP.

A la fin de notre intervention qui s'est déroulé sur le terrain du 13 mai au 07 juin 2019, nous avons tenu une réunion de restitution de la synthèse de nos travaux avec la Coordination du Projet le vendredi 07 juin 2019 dans les locaux du siège du Projet au ministère des Finances et du Budget sous la présidence du Coordonnateur du Projet entouré de son équipe. Nous avons exposé le résumé de l'essentiel de nos travaux et de nos conclusions au cours de ladite réunion.

Conformément au Point 11 des termes de référence(TDR) portant l'obligation du Consultant en matière d'Etablissement de rapports, nous avons transmis aux responsables concernés et habilités à les recevoir respectivement :

- Dans un premier temps par Email en versions électroniques format WORD par courrier N° DAK/FAD/ALD/00915/06/2019 en date du 19 juin 2019, à Monsieur Mor DIOUF Secrétaire Exécutif du Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) et Coordonnateur du Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques(PARFP), nos Rapports Provisoires d'Audit et de Contrôle Interne en versions WORD ainsi qu'aux différents acteurs concernés par nos travaux à l'Unité de Coordination du Projet dans le but de recueillir leurs commentaires et avis éventuels sur nos conclusions et recommandations avant la sortie de nos rapports définitifs, et notamment sur celui portant sur le Contrôle Interne ;

- Dans un deuxième temps, sur version papier format A4, par courrier N° DAK/FAD/ALD/00917/06/2019 en date du 19 juin 2019, à Monsieur Samba FALL, Directeur de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP)/MFB, qui transmettra lesdits rapports à l'Unité de Coordination du Projet PARFP.

Par email en date du 27 juin 2019, nous avons été amenés à relancer la Coordination du PARFP pour rappeler que nos rapports provisoires ont été transmis depuis le 19/06/2019 aux responsables du Projet, sans qu'ils nous en accusent réception, et ni ne nous fassent parvenir en retour leurs observations éventuelles sus lesdits rapports.

En réponse à la relance du 27 juin 2019 et par email du même jour, nous avons reçu les observations de la Coordination par le biais de la Responsable Administrative et Financière(RAF), sur nos Rapports Provisoires de Contrôle Interne et d'audit.

Nous donnons dans la suite de notre présent rapport définitif de contrôle interne, le détail de nos travaux, nos principales observations et conclusions, ainsi que nos recommandations s'il y a lieu à l'issue de notre examen des points ciblés en tenant compte des remarques et réponses fournies par les Responsables concernés et en y formulant notre avis final en cas de besoin.

Nous avons apprécié la précieuse collaboration des responsables du Projet tout au long de notre mission et qui nous ont fourni toutes les informations et documentations nécessaires à la bonne exécution de nos travaux. Nous les en remercions vivement ainsi qu'à l'ensemble du personnel et des divers partenaires du Projet.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désirez concernant ce rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de notre haute considération.

Fait à Dakar, le 29 Juin 2019.

POUR FICADEX AFRIQUE SENEGAL

Falilou DIALLO
Expert-Comptable Diplômé (Paris/France)
Docteur d'Etat Ès Sciences Economiques (Paris/France)
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal



FICADEX AFRIQUE SENEGAL
SARL au Capital de 5.000.000
☎: (221) 33 825 25 85-Fax:(221) 33 825 26 21
RC: 98 A 1506-BP.7697 Dakar (SN)
Audit-Expertise Comptable-Conseil

I^{ère} partie :

SUIVI DES MISES EN ŒUVRE EN 2018 PAR LE PARFP
DES RECOMMANDATIONS DE LA LETTRE DE CONTROLE
INTERNE DE LA MISSION D'AUDIT AU TITRE DE
L'EXERCICE 2017 ET ANTERIEUREMENT ET DES
RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS L'AIDE-
MEMOIRE DE LA DERNIERE MISSION DE SUPERVISION
DES EXPERTS DE LA BANQUE MONDIALE DU
17 DECEMBRE 2018 AU 11 JANVIER 2019

A- SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION SUPERVISION DE LA BANQUE MONDIALE
DU 17 DECEMBRE 2018 AU 11 JANVIER 2019

Numéro	Action	Responsable	Date limite	Etat d'avancement en Juin 2019 d'après responsables PARFP	Evaluation cabinet FICADEX EN JUIN 2019
1	Sécurisation du P2.1 Vérifier la qualité de la nouvelle livraison reçue le 20 décembre 2018; 2. Veiller à une bonne synchronisation des plannings des équipes de test et d'assistance à la recette du groupement	Equipe SIGIF	février 2019		Aucune réponse ne nous a été transmise par les Responsables du Projet, bien qu'ils aient précisé que les réponses du SIGIF seraient transmises au Cabinet
2	Organiser le dispositif de support post-déploiement comme prévu dans la stratégie de déploiement: mettre en place une équipe pérenne de support post ateliers de déploiement conformément à la stratégie et finaliser l'organisation de la généralisation du P1 et du P2 afin d'être en mesure de lancer les ateliers dès la fin des travaux de recettes	Equipe SIGIF	février 2019		
3	Sécuriser les ressources: 1. Retenir les ressources en place. Prévoir des actions de communication internes basées sur les témoignages des agents (Interviews vidéo ou articles) afin de valoriser leurs contributions; 2. Envisager la mise en place d'un dispositif de cooptation pour identifier les nouveaux talents et anticiper le turnover prévisible des ressources	Equipe SIGIF	Cf. calendrier de déploiement		
4	Signer l'accord de service avec l'ADIE. Finaliser la signature des SLA à payer avec les fonds de contrepartie	Equipe SIGIF/ PARFP	février 2019		
5	Conduite du changement: Prévoir des actions de communication externes fortes sur le premier semestre 2019, mettant en avant les premiers résultats et rendant le processus de basculement irréversible.	Equipe SIGIF	février 2019		
6	Outil d'automatisation des procédures de la Cour des Comptes: Formalisation d'un plan d'actions et d'un chronogramme clair pour la suite du déploiement de l'outil	Cour des Comptes	février 2019		
7	Dispositif de gouvernance du SIGIF: Mettre en place une unité de pilotage et de gestion du SIGIF rattachée au Cabinet du MEFP	MEFP	1er Trimestre 2019		
8	Clôture du projet: Prendre les dispositions nécessaires pour clôturer le financement initial au 30 juin 2019 avec un décaissement intégral des fonds	PARFP	30 juin 2019		

Constats relevés par la mission de supervision du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019	Recommandations	Mesures prises / Etat d'avancement à ce jour juin 2019	EVALUATION DU CABINET FICADEX EN JUIN 2019
A-CONTRÔLE INTERNE			
des dotations de carburant qui ne respectent pas les dispositions de la circulaire sur les émoluments du personnel des projets notamment: (a) des dotations mensuelles de 257 litres et 272 litres concernant 2 véhicules de service, qui dépassent le seuil autorisé de 200 litres.			Aucune réponse ne nous a été transmise par les Responsables du Projet, bien qu'ils aient précisé que les réponses du SIGIF seraient transmises au Cabinet
(b) les dotations forfaitaires de carburant à hauteur de 730 litres par mois à des fonctionnaires affectés au programme SIGIF ne disposant pas de véhicules de fonction. Ceux-ci sont en effet du personnel initialement en service dans différentes directions du Ministère. Cependant en raison de l'objectif de rendre autonome l'administration dans la gestion du SIGIF, ces cadres ont été mis à la disposition du Projet en les obligeant ainsi à quitter leur position de chef de service dans leur administration d'origine. La dotation mensuelle en carburant qui leur est ainsi octroyée constitue un appui logistique pour leur permettre d'accomplir leur mission dans de meilleures conditions.	Prendre les dispositions nécessaires pour régulariser la distribution et les dotations mensuelles de carburant.		
la dotation de carburant en sus du remboursement de transport aux participants des ateliers à hauteur de 11,8 millions de FCFA sur l'année 2018 qui servirait selon la Coordination à couvrir les frais de péages, ce qui ne respecte pas les dispositions de la note circulaire du G50.	Payer au réel les frais de péages en lieu et place de la dotation complémentaire de carburant lors des missions ;		
B- BUDGET			
Le suivi périodique du budget est effectué. Cependant, les taux d'exécution du budget annuel 2018 qui se sont élevés au 30 septembre 2018 à 24 % pour le financement initial et à 54 % pour le financement additionnel restent relativement faibles. Cette faiblesse du taux est due essentiellement aux retards dans le démarrage et l'exécution de certaines activités comme l'automatisation des procédures de contrôle de la Cour des Comptes et par l'absence de paiements dans les délais de certaines activités en cours de finalisation, notamment celles relatives au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGIF).	Améliorer le rythme d'exécution des activités restantes du projet		
	Mieux évaluer les prévisions budgétaires pour éviter des budgets très ambitieux		

Constats relevés par la mission de supervision du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019	Recommandations	Mesures prises / Etat d'avancement à ce jour juin 2019	EVALUATION DU CABINET FICADEX EN JUIN 2019
C- FLUIDITE DES FONDS			Aucune réponse ne nous a été transmise par les Responsables du Projet, bien qu'ils aient précisé que les réponses du SIGIF seraient transmises au Cabinet
Les délais de traitement des paiements des fournisseurs sont longs et peuvent atteindre jusqu'à 190 jours.	Réduire les délais de paiement fournisseurs		
D- REVUE DES TRANSACTIONS ET SUIVI DES IMMOBILISATIONS			
La revue des transactions de la période a permis de relever un manque à gagner pour le projet constitué par le paiement de la TVA facturée par des fournisseurs qui ne sont pas au régime du réel.	Rejeter toute facturation de TVA provenant de fournisseurs qui ne sont pas au régime du réel		
La mission a noté que la plupart des immobilisations qui sont installées au niveau du SIGIF ne sont pas codifiées et les emplacements des immobilisations retrouvées physiquement ne sont pas renseignés au niveau du fichier des immobilisations, ce qui ne facilite pas leur localisation.	La mission recommande à la coordination de codifier toutes les immobilisations du projet et renseigner leur localisation dans le fichier des immobilisations.		

Suivi Etat d'Exécution des Recommandations sur la Passation des Marchés formulées Mission de Supervision de la Banque Mondiale du 9 au 16 juillet 2018

	Recommandations	Responsabilité	Date limite	Etat d'Exécution En juin 2019
Gestion de la passation des marchés	Finaliser les TDRs pour l'étude diagnostique des systèmes existants et l'évaluation de l'environnement global en vue de proposer des options et une feuille de route pour une dématérialisation	Comité de suivi de la dématérialisation	26 Juillet 2018	TDR finalisé et soumis à l'IDA. L'ANO de l'IDA obtenu le 18 septembre 2018
	Procéder au recrutement du consultant pour l'étude diagnostique	PARFP	Au plus tard le 30 novembre 2018 le contrat doit être signé	Le contrat a été signé, le 05 avril 2019 suite à une procédure de sélection basée sur la qualification
	Elargir la formation sur la planification et l'exécution du budget à toutes les structures concernées et surtout les responsables de ces structures	DCMP/PARFP	Septembre 2018	Formation réalisée en collaboration avec l'ENA du 02 au 18 octobre 2018
Gestion de la passation des marchés	Mettre à jour le PPM dans STEP	PARFP	15/08/2018	En cours avec le recrutement d'une assistante en Passation des Marchés
	Regrouper les contrats d'acquisitions de matériels et consommables informatiques ainsi que ceux d'édition de documents	PARFP	15/08/2018	Les activités n'ont pas le même rythme d'avancement
	Accélérer la mise en œuvre des activités	PARFP	Tous les contrats doivent être signés au plus tard au 30 novembre 2018.	Les services bénéficiaires sont les déclencheurs des activités et tenir en compte les délais réglementaires de passation des marchés
	Renseigner les contrats à revue à posteriori dans STEP	PARFP	Décembre 2018	En cours avec le recrutement d'une assistante en PM au mois de mai 2019

B- SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PRECEDENT CABINET D'AUDIT

Constats antérieurs du cabinet d'Audit précédent	Recommandations	Etat d'avancement	EVALUATION DU CABINET FICADEX EN JUIN 2019
Absence de saisie et de suivi de tous les marchés dans TOMPRO			
La saisie et le suivi des engagements dans TOMPRO ne sont pas effectués de manière systématique. Pour les exercices antérieurs (2012.2013 et 2014), un rattrapage est en train d'être effectué. Cependant, la saisie et le suivi des engagements de 2015 ne sont pas encore effectués. L'absence de saisie des engagements ne permet pas d'obtenir en temps réel le niveau d'exécution des engagements pour s'assurer du respect du planning et pourrait entraîner un retard dans l'exécution globale du PARFP.	Nous encourageons les dirigeants du PARFP à poursuivre les travaux de saisie des engagements dans TOMPRO. Nous préconisons également, au vu du volume croissant des engagements, l'acquisition d'un outil de programmation automatique du plan de passation de marchés qui prendrait en charge toute la programmation à rebours, de la date butoir pour la rédaction des termes de références du marché, à la date de la signature du contrat et démarrage des travaux, tout ceci dans le respect strict des délais prescrits pour chaque étape de la procédure de passation	Après le rattrapage pour les exercices 2012, 2013, 2014, la saisie s'est poursuivie avec les gros marchés de 2015 et 2016 qui s'étalent sur plusieurs exercices. Seulement la version de TOMPRO 5.2 qui était utilisée jusque-là par le projet présentait quelques difficultés (apurement du marché). Avec la nouvelle version du logiciel qui vient d'être mise en place, la saisie se poursuit.	Il ressort des échanges eus avec la spécialiste en gestion financière, qu'aucune avancée n'est à noter sur ce volet. Il a été porté à notre connaissance la signature d'un contrat avec le fournisseur du logiciel en vue de sa mise à jour, laquelle permettra de résoudre le problème de la saisie des engagements. La mission n'a pas obtenu le contrat avec ledit fournisseur suite à sa requête.
Absence de serveur permettant la sauvegarde des données financières et comptables			
Le PARFP utilise TOMPRO1 pour le traitement de ses opérations. Même si nous n'avons pas relevé d'insuffisances pouvant impacter le traitement financier et comptable, l'environnement informatique du Projet est marqué par l'absence de serveur permettant une meilleure sauvegarde des données financières et comptables, bien que des sauvegardes régulières soient effectuées sur clés USB et disques durs externes. L'absence de serveur et d'une réplication expose le PARFP à un risque de perte de données financières et comptables en cas de sinistre ou de défaillance du système.	Nous recommandons l'utilisation de serveur pour assurer une meilleure sauvegarde des données financières et comptables.	A la suite d'échanges et séances de travail avec la DTAI, cette dernière a pris en charge la question de la sauvegarde des données du PARFP, nonobstant les sauvegardes sur clé USB et sur disque dur externe effectuées par le RAF.	La mission reste en attente quant à sa requête d'obtenir le dernier rapport de sauvegarde effectué par la DTAI et celui relatif au test de restauration des sauvegardes effectuées. La mission n'a pas obtenu de réponse des responsables du projet suite à sa requête.

II^{ème} partie :

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTRÔLE INTERNE DU PARFP, DE SON SYSTEME COMPTABLE, AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2018

L'examen du fonctionnement de la structure de contrôle interne couvre les points ci-après :

- *Système d'information de gestion, de la tenue de la comptabilité et Gestion Budgétaire et Suivi de l'Exécution Budgétaire 2018 ;*
- *Passation des marchés dans le cadre d'acquisition des travaux, des biens et services ;*
- *Gestion de la trésorerie;*
- *Gestion des Ressources Humaines ;*
- *Gestion des immobilisations ;*
- *Gestion du carburant ;*
- *Gestion des missions et déplacements ;*
- *Reconstitution du compte désigné IDA et Contrôle des Pièces Justificatives.*

II.1. RAPPEL DE LA PRESENTATION GENERALE DU PROJET, DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PARFP ET EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION, DE LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ ET DU SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DU PARFP AU COURS DE L' EXERCICE 2018

II.11-PRESENTATION GENERALE DU PROJET PARFP

A. Contexte du Projet

Le Gouvernement du Sénégal a réalisé, entre 2002 et 2003, avec l'appui de ses partenaires au développement deux exercices d'évaluation approfondies des systèmes de gestion des finances publiques (ou CFAA en anglais) et de passation des marchés publics (ou CPAR en anglais) en vue d'améliorer la performance de la gestion des finances publiques.

Ces exercices qui ont permis de conduire à un diagnostic de la situation des structures, des ressources humaines, des procédures, des outils et instruments des différentes composantes du système de gestion des finances publiques et de passation de marchés ont abouti à deux rapports publiés en 2003 et assortis de deux plans d'actions, lesquels ont été validés par le Gouvernement et ses partenaires au développement en juillet 2003

Afin de compléter l'exercice d'évaluation des plans d'actions CFAA et CPAR, le Gouvernement a mené en 2007, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, une évaluation de la performance globale du système de gestion des finances publiques basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (Public Expenditure and Financial Accountability ou PEFA).

Nonobstant la forte volonté politique qui a permis de réaliser des performances satisfaisantes dans la mise en œuvre des principales réformes, l'évaluation PEFA a démontré que de nombreux défis restent encore à relever dans le domaine de la gestion des finances publiques tels que le niveau d'adhésion de certaines structures opérationnelles, le manque de ressources pour la préparation et l'accompagnement des réformes et la faible utilisation des outils de programmation et de suivi.

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de la nécessité de mettre à jour et d'unifier les différents plans de réformes des finances publiques et de se concentrer sur les actions prioritaires permettant de remédier aux insuffisances et d'inscrire, dans la durée, les ajustements et les améliorations nécessaires à la consolidation des performances en matière de gestion des finances publiques.

Le plan intitulé « Plan de Réformes Budgétaires et Financières (PRBF) 2009-2012 constitue un cadre commun cohérent de suivi de la mesure des performances en matière de gestion des finances publiques. Il intègre les mesures résiduelles des plans d'actions CFAA et CPAR ainsi que les mesures importantes du plan d'actions PEFA, du rapport final du FMI sur l'amélioration du système budgétaire, du programme de l'ISPE et de l'Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires (ACAB). Le PRBF a été validé le 7 octobre 2009 par le Gouvernement et ses partenaires au développement, notamment ceux du groupe « finances publiques et appuis budgétaires»

Le Gouvernement a réalisé en juin 2011, avec l'appui technique et financier de la Commission Européenne, une seconde évaluation de la performance globale du système de gestion des finances publiques basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA).

Cette analyse a comparé les performances de 2011 à celles de la situation de référence de 2007. Le rapport final de l'évaluation PEFA de juin 2011, a permis l'élaboration du PRBF 2012-2014.

En 2017, un 3ème exercice d'auto évaluation PEFA a été réalisé par le Gouvernement du Sénégal en vue d'une revue externe par un cabinet indépendant.

Par ailleurs, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a adopté en 2009, six nouvelles directives visant à moderniser l'environnement juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques afin de parvenir à accroître la crédibilité du budget, rendre plus transparentes les opérations financières de l'État et également à renforcer les dispositifs de contrôle interne et externe sur l'exécution budgétaire.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal a souhaité mettre en place le Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques (PARFP) d'un coût global de 7.231.340.000 FCFA. Ainsi, l'État du Sénégal a sollicité et obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un crédit initial de 9.600.000 DTS (6,810 milliards FCFA) représentant 94, 17% du montant global pour mettre en œuvre le PARFP sur une période de quatre ans (Septembre 2011 - Août 2015). La mise en œuvre du projet est régie par l'Accord de crédit numéro 4915-SN, signé le 28 juin 2011, entre le Gouvernement du Sénégal et l'IDA et est entré en vigueur le 22 septembre 2011.

Ledit financement initial se termine le 30 juin 2019

Le PARFP a pour objectif d'améliorer la crédibilité, la transparence et la responsabilité dans la gestion et l'utilisation des ressources de l'État. Plus spécifiquement, ce projet cherche à: (i) Réformer le cadre légal et institutionnel, améliorer et étendre les cadres des dépenses à moyen terme ; (ii) développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette publique ; (iii) améliorer le processus d'exécution du budget ; (iv) renforcer les mécanismes d'audit interne ; (vi) renforcer les mécanismes d'audit externe, et (vii) améliorer le contrôle parlementaire.

Le PARFP comportait au départ les (04) quatre composantes suivantes:

- ✓ Amélioration de la Politique budgétaire et des perspectives pluriannuelles dans la planification ;
- ✓ L'amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire ;
- ✓ L'amélioration du contrôle externe et parlementaire ;
- ✓ La gestion et la coordination du projet.

Au cours de l'exercice 2014, le Gouvernement du Sénégal a obtenu un crédit additionnel de l'IDA de 19.500.000 DTS (30.000.000 USD) pour financer la mise en place du Système Électronique Intégré de Gestion de l'information Financière (SIGIF) y compris le renforcement du transfert de compétences et d'autres activités de gestion du changement en vue d'appuyer la pérennisation et l'amélioration de la capacité de gestion du SIGIF. L'accord de crédit numéro 5528-SN, signé le 23 septembre 2014, est entré en vigueur le 10 novembre de la même année. Ce financement additionnel proroge la date de clôture du projet initialement prévu le 30 Juin 2015 au 30 juin 2019 et a porté le nombre de composantes du projet de (04) quatre à cinq (05).

Ledit financement additionnel finit le 31 décembre 2019 avec une période de clôture qui va jusqu'au 30 avril 2020.

B. Principales composantes du PARFP

- ✓ Composante 1 : Amélioration de la politique budgétaire et des perspectives pluriannuelles dans la planification:
 - Sous-composante 1.1 : Réforme du cadre légal et institutionnel ainsi que l'amélioration et l'extension des cadres des dépenses sectorielles à Moyen terme
 - Sous-composante 1.2 : Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette
- ✓ Composante 2 : Amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire:
 - Sous-composante 2.1 : Amélioration du processus d'exécution budgétaire
 - Sous-composante 2.2 : Amélioration du système d'information de gestion des finances publiques
 - Sous-composante 2.3 : Renforcement des mécanismes d'audit interne
- ✓ Composante 3 : Amélioration du contrôle externe et parlementaire
 - Sous-composante 3.1 : Renforcement de l'audit externe
 - Sous-composante 3.2: Amélioration du contrôle parlementaire
- ✓ Composante 4 : Gestion et Coordination du projet

✓ Composante 5 : Gestion des performances du secteur public et cadre de suivi des résultats du Plan Sénégal Émergent :

- Sous-composante 5.1 : Amélioration du système de gestion des performances et Supervision des entreprises et agences publiques par le Gouvernement Central
- Sous-composante 5.2 : Renforcement du système de suivi et évaluation des résultats

C. Financement du Projet

Le Projet d'Appui aux Réformes des finances publiques est financé par l'association internationale de Développement (IDA) pour un montant de 9 600 000 DTS pour le financement initial et 19 500 000 DTS pour le financement additionnel.

Le tableau ci-dessous Indique les catégories de dépenses qui peuvent être financées au titre des accords de financement d Crédits N° SN IDA 49150 et SN IDA 55280.

BUDJET DU PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES			
CATEGORIE	SOURCES DE FINANCEMENT		% DES DEPENSES FINANCEES (TAXES COMPRISES)
COMPOSANTE 1 : amélioration de la politique budgétaire et les perspectives pluriannuelles dans la planification	INITIAL		100%
COMPOSANTE 2 : amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire		ADDITIONNEL	
COMPOSANTE 3 : amélioration du contrôle externe et parlementaire			
COMPOSANTE 4 : la gestion et la coordination du projet			
COMPOSANTE 5 : gestion des performances du secteur public et cadre de suivi des résultats du plan Sénégal émergent		ADDITIONNEL	
TOTAL			

Le projet bénéficie aussi de fonds de contrepartie Etat du Sénégal à hauteur de 421.340.000 FCFA.

D. Durée du financement

La mise en œuvre du projet est régie par l'Accord de Crédit numéro 49150-SN signé le 28 Juin 2011 et entré en vigueur le 22 Septembre 2011 pour une durée de quatre ans (Septembre 2011 - Aout 2015). Un financement additionnel, objet du Crédit numéro 55280-SN, signé le 23 septembre 2014, est entré en vigueur le 10 novembre de la même année. Ce financement additionnel proroge la date de clôture du projet initialement prévue le 30 juin 2015 au 30 juin 2019.

E. L'agence d'exécution du Projet

La réalisation des composantes du PARFP est confiée au Projet de coordination des réformes budgétaires et financières (PCRBF).

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, les mécanismes de mise en œuvre du PARFP suivent le dispositif institutionnel déjà mis en place pour la mise en œuvre des réformes des finances publiques. Ce dispositif s'appuie sur les structures existantes notamment : (i) le Comité Conjoint d'harmonisation de et suivi (CCHS); (ii) le comité de coordination et de pilotage (CCP) qui est chargé de l'orientation et de la supervision des activités du projet, (iii) le secrétariat exécutif du projet de coordination des réformes budgétaires et financières (SE/PCRBF) qui est chargé de la gestion des activités courantes, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du projet, et (iv) les comités techniques de suivi qui sont des cadres de dialogue et de suivi opérationnel de la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre du PARFP et qui regroupent autour du projet les points focaux désignés par les structures bénéficiaires.

F. les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs du PARFP sont :

1. les Directions clés du MEF, notamment la Direction Générale des Finances (DGF), la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), l'inspection Générale des Finances (IGF), la Direction de la Solde, des Pensions et Rentes Viagères (DSRV), la Direction Nationale de la Planification ((DPN), la Direction du Traitement Automatique de l'information (OTAI), la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), la Délégation de la Réforme de l'Etat et de l'Assistance Technique (DREAT);
2. la Cour des Comptes (CC)
3. la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (CF)
4. l'Inspection Générale d'Etat (IGE), les médias, la société civile

Les citoyens sénégalais sont les bénéficiaires indirects du projet car l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des fonds publics contribuera significativement à la réalisation des objectifs de relance de la croissance économique et de réduction de la pauvreté.

G. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, les mécanismes de mise en œuvre du PARFP suivent le dispositif institutionnel déjà mis en place pour la mise en œuvre des réformes des finances publiques.

Ce dispositif s'appuie sur les structures existantes notamment 1 (i) le Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (CCHS), instance consultative; (ii) le Comité de Coordination et de Pilotage (CCP) qui est chargé de l'orientation et de la supervision des activités du projet, (m) le Secrétariat Exécutif du Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financière (SE/PCRBF) qui est chargé de la gestion des activités courantes, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du projet ; et (iv) les comités techniques de suivi qui sont des cadres de dialogue et de suivi opérationnel de la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre du PARFP et qui regroupent autour du projet les points focaux désignés par les structures bénéficiaires.

La démarche participative et de responsabilisation qui sous-tend la mise en œuvre des réformes doit se traduire d'abord par une appropriation par les services responsables des réformes budgétaires. Compte non tenu des financements importants à mobiliser pour réaliser dans les délais fixés les réformes institutionnelles, budgétaires et financières et les actions d'accompagnement, un fort degré d'appropriation et d'engagement sera un gage réel de succès des changements importants attendus dans le système de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Les principaux organes de gestion de cette instance sont constitués par le Comité de Coordination et de Pilotage et le Secrétariat Exécutif. Il a été institué par la suite le Comité conjoint d'harmonisation et de Suivi.

Il a également été créé le Comité de pilotage du projet de mise en œuvre du système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) du MEF.

Ces organes ont pour rôle :

COMITE DE COORDINATION ET DE PILOTAGE

Les compétences, attributions et composition de ce comité sont décrites dans les articles 6 et 7 de l'Arrêté N°005222/MEF du 30 juillet 2003 portant création du PCRBF.

La composition de ce comité prévue à l'article 6 de l'arrêté susvisé est modifiée par l'arrêté N°002754/MEF du 15 mars 2011.

Ce comité a pour rôle d'assurer la supervision et l'orientation des activités du projet ainsi que la cohérence et la mise à jour des plans d'action. Il a également pour mission de contrôler le respect des objectifs assignés aux différentes directions et de superviser les opérations qui sont mises en œuvre par les services concernés. Le comité de coordination et de pilotage regroupe les responsables des principaux services impliqués dans les réformes notamment :

- un représentant de l'Assemblée nationale ;
- un représentant de la Cour des comptes ;
- le Directeur Général du Bureau Organisation et Méthode ;
- le Directeur Générale de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- le Directeur Général des Finances ;
- le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
- le Directeur Général des Impôts et Domaines ;
- le Directeur Général des Douanes ;
- le Directeur du Budget ;
- le Directeur de la Dette et de l'Investissement ;
- le Directeur de la Direction centrale des Marchés publics ;
- le Directeur de la Coopération Economique et Financière ;
- le Directeur du Traitement Automatique de l'Information ;
- le Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques ;
- le Secrétaire Exécutif du PCRBF.

Pour le suivi rapproché de l'exécution des activités, le comité de pilotage peut s'appuyer sur des comités techniques de suivi créés à la diligence du Secrétaire Exécutif.

Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances, qui se charge de veiller au bon fonctionnement de la structure et répercute les instructions du Ministre. Ce comité sera appuyé dans ces activités par un secrétariat exécutif qui est rattaché au Cabinet du MEF compte tenu de la nature transversale des réformes prévues.

SECRETARIAT EXECUTIF

Le Secrétariat Exécutif, rattaché au cabinet du MEF, assure les tâches de gestion administratives et financières courantes et appuie les travaux du Comité de Coordination et de Pilotage du Projet.

Ce Secrétariat Exécutif est composé :

- d'un Secrétaire Exécutif ayant rang de conseiller technique ;
- d'un Spécialistes en Finances Publiques ;
- d'un Spécialiste en Passation des Marchés ;
- d'un Macro économiste ;
- d'un Spécialiste en Suivi Evaluation ;
- d'un Responsable Administratif, Comptable et Financier ;
- d'un Agent Administratif ;
- d'une Secrétaire ;
- d'un Chauffeur ;
- d'un Expert en système d'information ;
- d'un Expert en procédures comptables ;
- d'un expert en procédures budgétaires.

Le Secrétariat Exécutif doit contribuer à l'exécution des tâches ci-après :

- Garantir la cohérence nécessaire entre toutes les initiatives liées aux réformes budgétaires, comptables et financières ;
- Participer à l'élaboration des plans d'actions à soumettre au gouvernement à l'issue du diagnostic approfondi des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics ;
- Assurer la supervision de l'exécution des plans d'actions qui ont été arrêtés, en relation avec les partenaires extérieurs dans le court, moyen et long termes y compris la prise en charge de toutes les mesures transversales ;
- Coordonner la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques et assurer la gestion fiduciaire des fonds ;

En outre, le secrétariat est chargé :

- D'acquérir les biens et services de consultants et de suivre l'exécution des contrats ;
- De préparer les rapports d'avancement des réformes et d'exécution des plans d'actions, à l'intention du Gouvernement et des bailleurs de fonds ;
- De conduire la gestion financière et matérielle des opérations et des activités propres au Projet, y compris la préparation des audits financiers annuels ;
- D'assurer le secrétariat lors des réunions du Comité de Coordination et de Pilotage et du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi.

Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif ayant rang de Conseiller technique du Ministre. Il est également Administrateur de Crédits du projet (cf. Arrêté n°4779 du MEF).

COMITE CONJOINT D'HARMONISATION ET DE SUIVI

Le Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (CCHS) a été institué par Arrêté N°5475/MEF du 25 juin 2004, entre les autorités sénégalaises et la communauté des bailleurs de fonds intervenant dans le financement des activités de réformes budgétaires et financières initiées à la suite des exercices d'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques (CFAA) et de passation des marchés publics (CPAR). Ce comité a pour mission générale de faciliter la concertation entre les bailleurs de fonds et l'Etat notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de procédures harmonisées d'exécution et de contrôle des activités du projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières, pour garantir une absorption optimale des financements et la réalisation des objectifs de réformes.

Le CCHS a pour missions spécifiques notamment :

- d'approuver le plan d'actions général des réformes budgétaires et financières ;
- de coordonner et d'harmoniser le soutien des partenaires financiers aux plans d'actions
- de veiller à garantir une cohérence entre toutes les initiatives internes et externes liées aux réformes.

La composition dudit comité est instituée par l'arrêté N°02775 du 22 mars 2010, modifiant l'arrêté N°05475 du 25 juin 2004. Ce comité est composé de membres représentant l'Etat et de membres représentant la communauté des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le financement des réformes budgétaires et financières. Il s'agit :

- d'un représentant de l'Assemblée nationale ;
- d'un représentant de la Cour des comptes ;
- d'un représentant de la Présidence de la République ;
- d'un représentant de la Primature ;
- du Ministre chargé des Finances ou son représentant ;
- du Directeur Général du Bureau Organisation et Méthode ;
- du Directeur Général des Finances ;
- du Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
- du Directeur Général des Impôts et Domaines ;
- du Directeur Général des Douanes ;
- du Directeur Général de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- du Directeur Général de l'Agence pour le Développement de l'Informatique de l'Etat ;
- du Directeur de la Direction centrale des Marchés publics ;
- du Directeur du Budget ;
- du Directeur de la Dette et de l'Investissement ;
- du Directeur de la Coopération Economique et Financière ;
- du Directeur du Traitement Automatique de l'Information ;
- du Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques ;

- du Chef de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique ;
- du Conseiller Technique en charge des Finances Publiques ;
- du Secrétaire Exécutif du PCRBF ;
- d'un représentant de la Société civile ;
- des représentants des Partenaires au Développement émanant du groupe thématique « Finances Publiques et Appui Budgétaire ».

Le CCHS se réunit une fois tous les six mois et à chaque fois que de besoin. Il est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan ou son représentant désigné.

II.12-EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION ET DE LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ PARFP AU COURS DE L'EXERCICE 2018

2.1. – OBJECTIFS DE CONTRÔLE :

Les objectifs de contrôles visés consistent à nous assurer que le système d'information de gestion financière et comptable ne présente pas de faille engendrant des risques majeurs susceptibles de ne pas garantir la fiabilité et la sincérité des informations produites dans le cadre des activités du PARFP.

2.2.-FONCTIONNALITES ET SECURITES INFORMATIQUES

2.2.1 Observations

Le système comptable utilisé fonctionne sur le logiciel TOMPRO, et nous n'avons pas décelé d'anomalie dans ce fonctionnement.

L'entrée en vigueur du SYSCOHADA REVISE, à partir du 1^{er} janvier 2018 a peu d'impact sur le Projet car s'agissant d'un Projet de Développement n'ayant pas pour vocation de dégager un résultat positif ou négatif soumis à un impôt taxable.

Le seul cas de non-respect du nouveau plan comptable que nous avons détecté concerne l'absence de comptabilisation des avantages en nature dans un sous compte distinct dans les comptes de personnel ; mais la valeur de ces avantages est marginale et ne sont concernés que par 2 personnes. Il n'a pas non plus été présenté l'état annexé aux états financiers de synthèse.

Les sauvegardes des données comptables sont effectuées dans le système informatique de la DTAI, aussi sur disque dur externe et clefs USB par la Responsable Financière.

La seule faiblesse à souligner a trait à l'absence de tests de restaurations des données, permettant de vérifier que les sauvegardes ont été bien effectuées et que la procédure de récupération est fonctionnelle.

Aussi, nous n'avons pas identifié de procédure automatique de changement de mots de passe.

2.2.2. RECOMMANDATIONS

Les responsables du PARFP devraient veiller à prendre les mesures suivantes :

- Prévoir dans le système un changement périodique des mots de passe des utilisateurs ;
- Prévoir des tests de récupération des données au moins tous les 4 mois ;
- Rédiger des procédures informatiques prévoyant notamment en cas d'incidents ou de pannes un Plan Reprise Activité (PRA).
- **Présenter l'état annexé aux états financiers de synthèse**

2.2.3. COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET

Aucun Commentaire de la part des Responsables du Projet.

2.2.4. AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte cependant les Responsables du Projet au suivi des recommandations formulées par la mission d'audit.

23 - GESTION BUDGETAIRE

23.1 PTBA 2018

Le PTBA 2018 a été approuvé par le comité de Pilotage et a reçu l'avis de non objection de la Banque Mondiale le 7 mars 2018.

La répartition du budget par composante, sous-composante et par source de financement se présente comme suit :

PTBA 2018 Consolidé				
Composante/sous-composante	FINANCT INITIAL	FINANCT ADDIT	BCI	Total
Composante 1 : Amélioration de la politique budgétaire et des perspectives pluriannuelles dans la planification	234 900 000	-		234 900 000
Sous-composante 1.1: Réforme du cadre légal et institutionnel et amélioration et extension des CDSMT	219 900 000			219 900 000
Sous-composante 1.2: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette publique	15 000 000			15 000 000
Composante 2 : Amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire	1 626 374 450	2 149 808 390		3 776 182 840
Sous-composante 2.1: Amélioration de processus d'exécution budgétaire	173 418 750	181 050 000		354 468 750
Sous composante 2.2: Amélioration des systèmes d'informations de gestion des finances	1 398 635 700	1 968 758 390		3 367 394 090
Sous composante 2.3: Renforcement des mécanismes d'audit interne	54 320 000			54 320 000
Composante 3 : Amélioration du contrôle externe et parlementaire	317 414 400	-		317 414 400
Sous-composante 3.1: Renforcement de l'audit externe	251 064 400			251 064 400
Sous Composante 3.2: Amélioration du contrôle parlementaire	66 350 000			66 350 000
Composante 4	135 980 000	42 620 000	96 000 000	274 600 000
Composante 5 : Gestion des performances du secteur public et cadre de suivi des résultats du Plan Sénégal Emergent	-	415 541 250		415 541 250
Sous-composante 5.1		141 821 250		141 821 250
Sous-composante 5.2		273 720 000		273 720 000
TOTAL	2 314 668 850	2 607 969 640	96 000 000	5 018 638 490

23.2 SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE ANNUELLE 2018

La situation d'exécution financière des fonds IDA et de la contrepartie de l'Etat est présentée dans les lignes suivantes.

23.2 1. Exécution financière des fonds IDA par composante

L'analyse de l'exécution des fonds IDA se fera par sources de financement et par composante et sous composante.

Sur les deux sources de financement SN IDA 49150 et SN IDA 55280, le budget du PARFP pour l'année 2018 est arrêté à la somme de 4 931 988 490 FCFA. Les décaissements enregistrés en fin d'année 2018 s'élèvent à 2 768 130 184 FCFA soit un taux décaissement de 56%.

Exécution financière des fonds du financement initial (SN IDA 49150)

Le tableau ci-dessous, tiré du rapport annuel 2018 qui nous a été remis, présente la situation d'exécution du financement initial, par composante et sous composante comparativement au budget global :

Libellé	Réalisations	Budget	Taux (%)
Composante 1 : Amélioration de la politique budgétaire et des perspectives pluriannuelles dans la planification	125 989 447	238 250 000	53%
Sous-composante 1.1 Réforme du cadre légal et institutionnel et amélioration et extension des CDSMT	115 208 416	222 900 000	48%
Sous-composante 1.2: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette publique	10 781 031	15 350 000	44%
Composante 2 : Amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire	397 001 991	1 626 374 450	24%
Sous-composante 2.1: Amélioration de processus d'exécution budgétaire	45 573 008	173 418 750	26%
Sous-composante 2.2 : Amélioration des systèmes d'information de gestion des finances publiques	350 823 983	1 398 635 700	25%
Sous-composante 2.3 : Renforcement des mécanismes d'audit interne	605 000	54 320 000	1%
Composante 3 : Amélioration du contrôle externe et parlementaire	142 791 914	317 414 400	45%
Sous-composante 3.1: Amélioration du contrôle externe	95 581 040	251 064 400	38%
Sous-composante 3.2: Amélioration du contrôle parlementaire	47 210 874	66 350 000	71%
Composante 4: Gestion du Projet	108 160 380	135 980 000	80%
Total général	773 943 732	2 318 018 850	33%

On constate que le montant du budget figurant sur l'état d'exécution budgétaire est supérieur de 3 350 000 FCFA à celui qui se trouve sur le PTBA 2018.

La différence se situe au niveau de la sous-composante 1.1 pour 3 000 000 FCFA et de la composante 1.2 pour 350 000 FCFA.

L'analyse de ce tableau fait ressortir un taux d'exécution de 33%(le taux de 38% a été indiqué sur le rapport annuel par erreur) par rapport au budget global.

La faiblesse de ce taux s'explique par le retard enregistré dans la mise en œuvre des activités suivantes : (i) élaboration édition et partage d'un guide d'élaboration des budget programmes, d'un guide d'opérationnalisation des PAP, d'un guide d'élaboration des RAP et de divers fiches pratiques à portée didactique (DGB) ; (ii) appui au comité technique sectoriel "réforme de la comptabilité de l'Etat" (DGCPT); (iii)le marché ainsi que l'avenant y afférant pour la mise en place d'un outil de gestion électronique des données (GED) (Direction des Pensions), (iv) la sélection tardive des experts en données et en sécurité pour accompagner le SIGIF, et enfin l'annulation des activités relative à l'acquisition d'applications pour la gestion des comptes de dépôt et l'intégration du logiciel ITPE au SIGIF.

COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET :

« On constate que le montant du budget figurant sur l'état d'exécution budgétaire est supérieur de 3 350 000 FCFA à celui qui se trouve sur le PTBA 2018.

La différence se situe au niveau de la sous-composante 1.1 pour 3 000 000 FCFA et de la composante 1.2 pour 350 000 FCFA »

Cette situation est liée à un problème de manipulation des données sur Excel avec une omission des lignes achat de carburant dans les calculs.

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note du commentaire formulé. Elle tient à mentionner que le rapport Annuel corrigé ne lui a pas été communiqué par les Responsables du Projet.

Et elle tient aussi à attirer l'attention que les traitements des données sous Microsoft Excel qui est un outil extracomptable présentent des insécurités importantes en matière de gestion financière car ils sont perméables à des destructions volontaires ou involontaires de la traçabilité des opérations comptables déjà saisies avec toute impossibilité de les restaurer par la suite.

Exécution financière du financement additionnel (SN IDA 55280)

Il faut noter que le financement additionnel ne concerne que les composantes 2 ; 4 et 5. Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution, au 31 décembre 2018, du financement additionnel par composante et sous composante :

Libellé	Budget	Réalisations	Taux
Composante 2 : Amélioration des mécanismes d'exécution budgétaire	2 149 808 390	1 748 989 707	81,36%
Sous-composante 2.1: Amélioration de processus d'exécution budgétaire	181 050 000	43 576 019	24,07%
Sous-composante 2.2 : Amélioration des systèmes d'information de gestion des finances publiques	1 968 758 390	1 705 413 688	86,62%
Composante 4 : Gestion du Projet	42 620 000	46 329 357	108,7%
Composante 5 : Gestion des performances du secteur public et cadre de suivi des résultats du Plan Sénégal Emergent	421 541 250	204 277 688	48,46%
Sous-composante 5.1: Amélioration du système de gestion des performances et Supervision des entreprises et agences publiques par le Gouvernement Central	141 821 250	56 665 820	39,96%
Sous-composante 5.2: Renforcement du système de suivi et évaluation des résultats	279 720 000	147 611 868	52,77%
Total	2 613 969 640	1 999 596 752	76,50%

Le montant du budget figurant sur l'état d'exécution budgétaire est supérieur de 6 000 000 FCFA à celui qui se trouve sur le PTBA 2018.

La différence se situe au niveau de la sous-composante 5.2.

COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET

Cette situation est liée à un problème de manipulation des chiffres sur Excel. En effet, le Logiciel TOMPRO calcul automatiquement les données entrées alors qu'une omission de la ligne achat de carburant pour les ateliers de la SC 5.2 d'un montant de 6 millions a été omise.

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note du commentaire formulé. Elle prend bonne note que le rapport annuel sera corrigé ; mais elle tient à mentionner que le rapport Annuel révisé ne lui a pas été communiqué par les Responsables du Projet.

Et elle tient aussi à attirer l'attention que les traitements des données sous Microsoft Excel qui est outil extracomptable présentent des insécurités importantes en matière de gestion financière car ils sont perméables à des destructions volontaires ou involontaires de la traçabilité des opérations comptables déjà saisies avec toute impossibilité de les restaurer par la suite.

Le tableau, ci-dessus, présente le niveau d'exécution du financement additionnel par composante, sous composante et suivant le budget global de 2018.

L'analyse de ce tableau fait ressortir un taux d'exécution de 76%. Ce taux est obtenu grâce à la bonne exécution des activités de la composante 4, qui sont essentiellement composées des salaires du personnel du projet mais aussi les activités du SIGIF. Toutefois, il faut noter le faible taux des sous composante 2.1 et 5.1.

Pour la sous composante 2.1, le faible taux est lié à la non mise en œuvre des activités pour l'appui aux autorités contractantes (élaboration et édition des guides pour le contrôle a priori et à posteriori par la DCMP et l'ARMP).

En ce qui concerne la sous composante 5.1 dont la mise en œuvre des activités relève de la Direction du Secteur parapublic (DSP), le faible taux de décaissement s'explique par le report de certaines activités en 2019 (voyage d'études au Maroc, édition et formation sur le guide d'élaboration des CDP/PSD), mais aussi le retard dans la sélection du consultant devant élaborer le guide pour l'élaboration et le suivi évaluation des PSD et des CDP.

L'état d'exécution budgétaire exporté de la comptabilité donne un montant total de réalisations de 1 805 117 141 FCFA, soit 189 069 311 FCFA de moins que le rapport annuel et donc un taux de décaissement de 69% au lieu des 76,29% présenté sur le rapport annuel.

Le taux de 69% est celui qui a été présenté sur le rapport de suivi envoyé au bailleur de fonds.

COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET

L'état d'exécution budgétaire réelle est de 1 999 596 752 FCA soit un taux de 76,5%. Le rapport annuel sera corrigé conséquemment.

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note du commentaire formulé. Elle prend bonne note que le rapport annuel sera corrigé ; mais elle tient à mentionner que le rapport Annuel révisé ne lui a pas été communiqué par les Responsables du Projet.

23.22 Exécution financière de la contrepartie de l'Etat

La contrepartie de l'Etat prend en charge la rémunération des prestations de services des femmes de charge (PCRBF, USERP et SIGIF); les charges sur salaires (VRS, IPRES, FNR et CSS) ; les indemnités de participation des points focaux à la mise en œuvre du PARFP ; l'achat de carburant pour l'unité de gestion du projet ; et l'entretien et la réparation des véhicules du projet.

Pour l'année 2018, le budget de la contrepartie s'élève à 96 000 000 FCFA.

Le rapport annuel qui nous été présenté affiche un montant de décaissement de 68 417 811 FCFA au 31 décembre 2018 au titre du fonds de contrepartie, soit un taux d'exécution financière de 71%, alors que le suivi des décaissements issu du logiciel comptable TOMPRO donne un montant de 65 563 899, soit un écart de 2 853 912 FCFA.

Le montant de décaissement confirmé par le Trésor, s'élève à 65 396 200, d'où une légère différence de 167 699, comparé au la comptabilité tenue sur TOMPRO.

COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET

La situation se présente comme suit:

- *Somme des approvisionnements reçus du trésor: 65 396 200 FCFA;*
- *Reversement: 3 832 301 FCFA*
- *Dépenses payées sur approvisionnement: 61 563 899 FCFA*
- *Carburant payé par bon d'engagement: 4 000 000 FCFA*
- *Total dépenses payées : 65 563 899 FCFA*

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note du commentaire formulé. Elle prend bonne note que le rapport annuel sera corrigé ; mais elle tient à mentionner que le rapport Annuel révisé ne lui a pas été communiqué par les Responsables du Projet.

24 - OUTILS DE GESTION ET REPORTING

- Observations sur la Production régulière des rapports trimestriels d'activités et de suivi financier (RSF) et de leurs transmissions aux destinataires désignés pour les recevoir

Au titre de l'exercice 2018, quatre(4) rapports trimestriels de suivi financier (RSF) ont été produits par le Projet et transmis à la Banque Mondiale, conformément aux procédures.

Le tableau de Reporting se présente comme suit:

Période de Reporting	EXISTENCE		Date de soumission du Rapport de suivi financier à IDA	Respect du délai réglementaire 45 jours après la fin du trimestre	Approbation par les responsables de l'IDA	Observations
	L'effectivité du Reporting du PARFP	La fiabilité du Reporting par rapport au Client Connexion				
RSF 1 : 1er janvier au 31 mars 2018	Oui	oui	15 mai 2018	oui	Oui (par lettre de commentaire en date du 28 mai 2018)	Néant
RSF 2 : 1er avril au 30 juin 2018	Oui	oui	14 Août 2018	oui	Oui (par lettre de commentaire en date du 21 août 2018)	Néant
RSF 3 : 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	Oui	*non	15 novembre 2018	oui	Oui (par lettre de commentaire en date du 4 novembre 2018)	Lettre de commentaire IDA établie avant la date d'envoi du SRF 3
RSF 4 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	Oui	oui	15 février 2019	oui	Oui (par lettre de commentaire en date du 11 mars 2019)	Néant

Tous les RSF ont été validés par la banque mondiale par des lettres de commentaires.

Notre mission d'audit note au courant de l'exercice 2018 un montant de 203 468 864 F CFA concernant des paiements directs (DPD 21 et 22) au profit du fournisseur ATOS qui n'a pas été reporté dans ni le RSF 3 et ni dans le RSF 4 dans les fonds reçus et les réalisations du trimestre ; néanmoins le montant se retrouve dans le cumulatif du RSF 4.

COMMENTAIRES DES RESPONSABLES DU PROJET

Il y'a une erreur sur la date de la lettre de transmission des commentaires de la Banque mondiale. En effet, le RSF3 a été transmis le 15 novembre 2018 et les commentaires de la Banque mondiale reçus le 6 décembre. La date du 4 novembre mentionnée dans la lettre doit être sûrement le 4 décembre.

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT

La mission prend bonne note du commentaire formulé.

II.2. CONTROLE INTERNE SUR LES MARCHES ATTRIBUES PAR LE PARFP DANS LE CADRE DU PROJET AU COURS DE LA PERIODE ALLANT DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

2.1. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE, DES METHODES DE PASSATION DES MARCHES IDA, DES SEUILS D'EXAMEN PREALABLE DES TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES AUTRES QUE SERVICES DE CONSULTANTS ET CONSULTANTS, ET DE L'EXAMEN PAR L'ASSOCIATION DES DECISIONS CONCERNANT LA PASSATION DES MARCHES.

A. LE CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE

Les marchés du Projet d'Appui aux Réformes des Finances Publiques (PARFP) soumis au financement de l'IDA sont régis par les Directives, accords et documents ci-après de la Banque Mondiale :

- L'Accord de financement IDA crédit N49150-SEN, Project ID P122476 d'un montant de USD 15, 000,000.00 signé le 28 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Sénégal (le bénéficiaire) et l'Association Internationale de Développement (AID) ;
- L'accord de crédit additionnel N° 55280/IDA d'un montant de USD 27 114 945, approuvé le 31 juillet 2014 ;
- Les Directives pour la passation de marchés de fournitures, de travaux et de services autres que les services de consultants dans le cadre des prêts BIRD et des crédits et des dons de l'IDA datées de janvier 2011, révisées en juillet 2014 ;
- Les Directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts BIRD et des crédits et des dons de l'IDA datées de janvier 2011, révisées en juillet 2014 ;
- Les Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption pour les projets financés par des prêts BIRD et des crédits et des dons de l'IDA en date du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011 ;
- Le Plan de Passation des Marchés (PPM) établi par le Bénéficiaire pour le projet ;
- Le document d'évaluation du Projet (PAD) préparé par la Banque Mondiale en date du 1^{er} avril 2011 ;
- Les dispositions du Code des Marchés Publics applicables en République du Sénégal et ses textes d'application, ceci à condition que ces dispositions soient jugées acceptables par la Banque mondiale et ne soient pas en contradiction avec celles des Directives de la Banque.

B. METHODES DE PASSATION DES MARCHES IDA

Les méthodes décrites ci-après s'appliquent à l'ensemble des acquisitions effectuées dans le cadre du Projet (PARFP).

- Fournitures, Travaux et services (Autres que les services de consultants)
 - Appel d'offres Ouverts International (AOI) ;
 - Appel d'offres international restreint (AOIR) ;
 - Appel d'offres National (AON) ;
 - Consultation de fournisseurs ou demande de cotations (CF) ;
 - Marché par Entente Directe ou Gré à gré (ED).

- Services de Consultants
 - Méthode de sélection de consultant basée sur la qualité et le coût (SBQC) ;
 - Méthode de sélection de consultant basée sur la qualité technique (SBQ) ;
 - Méthode de sélection de consultant au moindre coût (SMC) ;
 - Méthode de sélection basée sur les qualifications des consultants (SQ) ;
 - Méthode de sélection par Entente Directe ou Gré à gré (SED) ;
 - Méthode de sélection de consultants individuels.

C. SEUILS D'EXAMEN PREALABLE DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES ASSIMILES

L'examen préalable du bailleur est requis à partir des seuils du tableau ci-après. Ces seuils peuvent être révisés eu égard aux performances enregistrées en matière d'acquisition. Les marchés sont soumis à l'examen préalable de la Banque conformément aux dispositions de l'Annexe 1 des Directives de passation de marchés qui exigent le respect desdits seuils. Le tableau ci-dessous détaille et résume les différents seuils d'examen préalable

AOI—Appel d'offres international

QCBS—Méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts

NCB—Appel d'offres national

CQS—Sélection de consultants sur qualifications

IC— Méthode de sélection individuelle

Tableau : Seuils d'examen préalable			
1. Catégories de dépenses	2. Seuil pour la Méthode (\$ EU)	3. Méthode de Passation de marchés	4. Contrats sujets à l'examen préalable
Travaux	>=5000000 < 5 000000 <100 000	AOI AON Entente directe Contrat direct	Tous 2 premiers contrats Aucun Tous
Biens et services Autres que services de consultants.	>=500000 <500 000 <50000	AOI AON Entente directe Contrat direct	Tous 2 premiers contrats Aucun Tous
Services de Consultants par des firmes et des ONG	>=200000 <200 000	QCBS QCBS,CQS,LCS, FBA,OS Sourceunique	Tous les contrats de 200000\$ EU Ou plus Les 2 premiers contrats inférieurs à 200 000\$ EU Tous les contrats à source unique
Consultants Individuels		IC	Tous les contrats de 100000\$ EU Ou plus
Source unique			Tous
Remarque: tous les termes de référence, quel que soit le montant des contrats, sont soumis à l'examen technique.			

D- EXAMEN PAR L'ASSOCIATION DES DECISIONS CONCERNANT LA PASSATION DES MARCHES

A moins que la Banque Mondiale n'en convienne autrement par voie de notification au projet, les marchés et contrats suivants sont subordonnés à l'examen préalable de la Banque Mondiale :

- Tout marché de fournitures passé par Entente directe ;
- Tout contrat de services de consultants devant être fournis par un bureau d'études d'un coût estimatif égal ou supérieur à la contre-valeur de 200 000 dollars ;
- Et tout contrat de services de consultants passé par Entente directe.

Tous les autres marchés et contrats sont soumis à l'examen a posteriori de la Banque mondiale.

2.2. CONTROLE DU RESPECT DES NORMES DES BAILLEURS EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES DE BIENS, DE SERVICES ET DE TRAVAUX

2.2.1- SUPPORTS DISPONIBLES

Les acquisitions de travaux, de biens et services effectuées dans le cadre du Projet sont traitées sur la base des documents suivants :

- Le Rapport d'évaluation du Projet PAD produit le 1^{er} avril 2011 ;
- Le Manuel des Procédures Administratives Comptables et financières version définitive approuvé par le Comité de Pilotage du Projet, dans lequel sont traitées «les Procédures de passation de marchés » ;
- Le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2018 validé par le Comité de pilotage en date du 15 février 2018;
- Le Plan de Passation de Marchés (PPM) du Projet de l'exercice 2018 ; les versions reçues par la mission d'audit et approuvées par le Bailleur sont :
 - Plan de Passation des Marchés 2018 – Version 1 avec ANO IDA du 7 mars 2018 ;
 - Plan de Passation des Marchés 2018 – Version 2 avec ANO IDA du 25 avril 2018 ;
- L'Aide-mémoire de la Mission de supervision de la Banque Mondiale du 8 au 16 janvier 2018 ;
- L'Aide-mémoire de la Mission de supervision de la Banque Mondiale du 9 au 16 juillet 2018 ;
- L'Aide-mémoire de la Mission de supervision de la Banque Mondiale du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019.

2.2.2- LES TRAVAUX EFFECTUES :

- 1 – Objectifs de contrôle.
- 2 – Approche méthodologique.
- 3 – Examen des dossiers de passation de marchés du PARFP

Nous détaillons ci-après les différents points mentionnés ci-dessus.

2.2.2.1 Objectifs de notre Contrôle

Nos objectifs de contrôle ont consisté à nous assurer que :

- le système d'information financière administrative et comptable soumis à notre contrôle ne présente pas de faille engendrant des risques majeurs susceptibles de porter préjudice à la garantie, la fiabilité et la sincérité des informations produites dans le cadre de la gestion du Projet ;
- les acquisitions de biens, travaux ou services s'effectuent conformément aux procédures de passation de marché édictées par la Banque mondiale/IDA et éventuellement du code des marchés publics au Sénégal ;
- Les conditions de passation des marchés ont respecté le souci de transparence, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public.

22.2.2 Approche méthodologique:

Pour atteindre les objectifs précédemment visés, la mission s'est appuyée sur :

- des entretiens effectués avec le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), et les autres cadres et notamment le Spécialiste en Gestion Financière (SGF) du Projet ;
- le manuel d'exécution des procédures administrative, financière et comptable du Projet approuvé par le Comité de Pilotage du Projet ;
- le Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) approuvé par le Comité de Pilotage en date du 15 février 2018 ;
- Le Plan de Passation de Marché (PPM) pour l'exercice 2018 élaboré par le projet et approuvé par le Bailleur à la date du 7 mars 2018 ;
- Le PPM approuvé par le Comité de Pilotage est cohérent avec le PPM publié dans le portail du Gouvernement ;
- Le PPM exécuté est celui qui a reçu l'ANO de la Banque Mondiale tel que logé dans la plateforme STEP.

22.2.3 Examen des dossiers de passation de marchés du PARFP en 2018 au titre de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

Cette phase de notre contrôle a consisté à vérifier : (i) l'existence des conditions de fonds (pièces justificatives) requises dans les dossiers examinés pour chaque type de marché, (ii) l'existence d'un bon archivage des documents, et (iii) vérifier si le dispositif du contrôle interne exigé a été effectué aux différentes phases de la procédure de passation des marchés et de leur exécution et s'il a permis au Projet d'observer la transparence, l'économie et l'efficacité dans l'utilisation et la gestion de l'argent public.

Au regard des documents exploités au cours de nos travaux et du Plan de Passation des Marchés de l'exercice 2018 qui ont été mis à notre disposition par le Spécialiste en Passation des Marchés (SPPM) du Projet, nous avons noté que pour la période considérée, il était prévu de passer un total de trente-quatre (34) marchés toutes catégories confondues. Les situations synthétiques des marchés au moment de nos travaux sont présentées au niveau des tableaux ci-dessous :

- Tableau 1: Situation synthétique des Marchés à passer selon le plan de passation élaboré par le PARFP.
- Tableau 2: Situation synthétique des marchés revus par la mission d'audit.
- Tableau 3: Nos tests de contrôle des marchés revus par la mission d'audit.

Tableau 1 : Situation synthétique des Marchés à passer selon le plan de passation élaboré par le PARFP au 31/12/2018

TYPES DE MARCHES	Montants Estimatifs en Dollars EU	NOMBRE DE MARCHES					MARCHES CONTROLES PAR LA MISSION D'AUDIT AU 31/12/2018
		INSCRITS DANS LE PPM 2018	AYANT UN CONTRAT SIGNE EN 2018	PROCEDURE EN COURS	PROCEDURE NON ENCLENCHEE	CLOTURES	EN NOMBRE
TRAVAUX	00	Néant					
FOURNITURES	708 182	7	3		4	2	3
SERVICES NON CONSULTANT	279 818	14	6		8	6	3
CONSULTANTS	1 240 000	13	7	1	5	2	4
TOTAL	2 228 000	34	16	1	17	10	10

Sur un ensemble trente-quatre (34) marchés inscrits dans le Plan de passation des marchés de 2018 du Projet soumis à notre contrôle, seize (16) marchés sont signés dont dix (10) marchés sont clôturés. Cependant, un (01) marché est en cours de passation (étape d'approbation) et dix-sept (17) marchés ne sont pas enclenchés.

La situation synthétique des dossiers revus par la mission d'audit est présentée au niveau du tableau ci-dessous :

TABLEAU 2 : Situation synthétique des marchés revus par la mission d'audit

Nom- bre	Réf. Consultation	Catégorie	Libellé	Méthode	Prestataire	Montant contrat en F CFA TTC	Niveau d'exécution
1	S_PCRBF_02	Services	Choix d'un prestataire pour l'édition des guides et brochures des RAP/PAP	Cotation locale	MAGIC PRINT	15 400 000	Clôturé
2	S_PCRBF_09	Services	Choix d'un prestataire pour l'édition du guide d'application des marchés publics pour l'ARMP	Cotation locale	FUTUR PRINTING SERVICES	12 000 000	Clôturé
3	S_PCRBF_14	Services	Choix d'un prestataire pour les services d'entretien et réparation des véhicules de l'UCP/PCRBF	DRP	Ibra GUEYE	4 000 000	Clôturé
4	F_PCRBF_03	Fournitures	Choix d'un fournisseur pour l'acquisition d'un outillage test du SIGIF	Consultation de fournisseurs	KALYDIA	75 000 000	En cours d'exécution
5	F_PCRBF_05	Fournitures	Choix d'un prestataire pour l'acquisition de mobiliers de bureau pour les CEPs des 10 secteurs prioritaires	Cotation locale	CONTECHS	50 000 000	Clôturé
6	F_PCRBF_06	Fournitures	Choix d'un fournisseur pour l'acquisition de fournitures de bureau pour l'UCP/PCRBF	DRP simplifié	SENEC Services	4 500 000	Clôturé
7	C_PCRBF_01	Consultant (Firme)	Sélection d'un consultant (firme) pour le diagnostic de la refonte du SYGMAP	SQ	KAVAA	60 000 000	En cours d'approbation
8	C_PCRBF_07	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) Expert en conduite du changement	Comparaison de CVs	Mame Lamine FALL	60 000 000	En cours
9	C_PCRBF_09	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) Expert en Organisation	Comparaison de CVs	Abdoulaye DIAGNE	60 000 000	Clôturé
10	C_PCRBF_12	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) d'un expert chargé du déploiement du Périmètre P1	Comparaison de CVs	Demba NIANG	66 000 000	Clôturé

Les contrôles effectués par la Mission d'audit ont porté sur ces dix (10) dossiers listés ci-dessus. La répartition de ces dossiers se décline ainsi :

Procédures de Passation de marché de Travaux :	0
Procédures de Passation de marché de Fournitures et Services autres que les services de consultants :	6
Procédures pour l'utilisation de Consultants :	4

TABLEAU 3 : NOS TESTS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES DES FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX EST PRESENTE CI-APRES :

TABLEAU TEST DE CONTROLE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018									1/4
N°	Nature ou Catégorie	Description	Cout estimé en F CFA	Méthode de sélection	Envoi demande de cotation	Notification d'accusé de réception des lettres de demande de cotation ou de soumission	PV ouverture des plis	Nbre fournisseurs consultés	Nbre de fournisseurs soumissionnaires
1	Services	Choix d'un prestataire pour l'édition des guides et brochures des RAP/PAP	15 400 000	Cotation locale	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
2	Services	Choix d'un prestataire pour l'édition du guide d'application des marchés publics pour l'ARMP	12 000 000	Cotation locale	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
3	Services	Choix d'un prestataire pour les services d'entretien et réparation des véhicules de l'UCP/PCRBF	4 000 000	Cotation locale	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
4	Fournitures	Choix d'un fournisseur pour l'acquisition d'un outillage test du SIGIF	75 000 000	Consultation de fournisseurs	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
5	Fournitures	Choix d'un prestataire pour l'acquisition de mobiliers de bureau pour les CEPs des 10 secteurs prioritaires	50 000 000	Cotation locale	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
6	Fournitures	Choix d'un fournisseur pour l'acquisition de fournitures de bureau pour l'UCP/PCRBF	4 500 000	DRP simplifié	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
7	Consultant (Firme)	Sélection d'un consultant (firme) pour le diagnostic de la refonte du SYGMAP	60 000 000	SQ	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
8	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) Expert en conduite du changement	60 000 000	Comparaison de CVs	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
9	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) Expert en Organisation	60 000 000	Comparaison de CVs	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3
10	Consultant (Individuel)	Sélection d'un consultant (individuel) d'un expert chargé du déploiement du Périmètre P1	66 000 000	Comparaison de CVs	Oui	Oui	Oui	03 invitations	3

TABLEAU TEST DE CONTROLE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018									2/4
N	Lettre de soumission signée	Fiche de renseignement sur le candidat retenu	Charte de transparence signée	Attestation de capacité financière	DAO ou TDR		Garantie de soumission	Pièces administratives	PV ou Rapport d'évaluation des offres
					Transmis au bailleur	approuvé			
1	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	N/A	Sans objet	Oui
2	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	N/A	Sans objet	Oui
3	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Oui	Oui	N/A	Sans objet	Oui
4	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	N/A	Sans objet	Oui
5	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	N/A	Sans objet	Oui
6	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	N/A	Sans objet	Oui
7	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Oui	Oui	N/A	Sans objet	Oui
8	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Oui	Oui	N/A	Sans objet	Oui
9	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Oui	Oui	N/A	Sans objet	Oui
10	Oui	Oui	Oui	Sans Objet	Oui	Oui	N/A	Sans objet	Oui

TABLEAU TEST DE CONTROLE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018									3/4
N	Fournisseurs ou Consultants retenus	Bordereaux descriptif de quantitatif des travaux ou fournitures	Notification de sélection du fournisseur attributaire du marché	Notification de résultat des fournisseurs ou consultants non retenus	Garantie de bonne exécution	Publication avis d'attribution de contrat	N° Contrat de marché	Date et Signature du marché	Immatriculation du marché à la DCMP
1	MAGIC PRINT	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	S_PCRBF_02	23/01/2018	Non
2	FUTUR PRINTING SERVICES	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	S_PCRBF_09	14/05/2018	Non
3	Ibra GUEYE	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	S_PCRBF_14	18/05/2018	Non
4	KALYDIA	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	F_PCRBF_03	Absent dans le dossier	Non
5	CONTECHS	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	F_PCRBF_05	Absent dans le dossier	Non
6	SENEC Services	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	F_PCRBF_06	Absent dans le dossier	Non
7	KAVAA	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	C_PCRBF_01	23/01/2018	Non
8	Mame Lamine FALL	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	C_PCRBF_07	02/05/2018	Non
9	Abdoulaye DIAGNE	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	C_PCRBF_09	02/05/2018	Non
10	Demba NIANG	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	C_PCRBF_12	02/05/2018	Non

TABLEAU TEST DE CONTROLE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018									4/4
N	Enregistrement du contrat au fisc	Montant du marché TTC	Existence de BL ou de livrable produit	PV de Réception ou attestation de service fait	Imputation comptable	Mode de Paiement	N° Facture	Annulation facture	Niveau d'exécution
1	Oui	15 400 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
2	Oui	12 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
3	Oui	4 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
4	Oui	75 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	En cours d'exécution
5	Oui	50 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
6	Oui	4 500 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
7	Oui	60 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	En cours d'approbation
8	Oui	60 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	En cours
9	Oui	60 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé
10	Oui	66 000 000	Oui	Oui	Oui	Par virement	Absent dans le dossier	Non	Clôturé

22.2.3.1. Constats

Les principales forces et faiblesses se résument comme suit :

Points forts

- ◆ Les marchés contrôlés par nos soins ont été passés conformément aux procédures spécifiées dans les Directives : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA (édition 2011 révisée en Juillet 2014), et sont ouverts à tous les candidats qui remplissent les conditions stipulées dans les directives.
- ◆ Le dispositif convenu avec l'IDA, en matière de passation des Marchés a été s'appliqué avec le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) qui a plus de quatorze (14) ans d'expériences.
- ◆ L'Avis Général de Passation des marchés (AGPM) du projet a été publié sur UNDB, le 03 juin 2011.
- ◆ Le Projet dispose d'un manuel de procédures dans lequel sont intégrées les procédures de passation de marchés décrivant de façon méthodique les différents cas et étapes.
- ◆ Les acquisitions de biens, services et travaux du Projet sont suivies par des spécialistes en la matière ;
- ◆ Les notifications de sélection et de résultats des candidats sont envoyées et les courriers correspondant sont classés dans leurs dossiers ;
- ◆ Les procédures d'acquisition sont globalement bien respectées : toutes les étapes font l'objet d'un rapport d'évaluation.
- ◆ Le classement des pièces relatives au processus de passation des marchés de biens de services et travaux reste à améliorer davantage, bien que chaque dossier de marché ait été mis dans un classeur accompagné de sous chemise.

Points faibles

- ◆ La charge de travail importante pour mettre les données de marchés dans STEP nécessite l'accompagnement de l'assistante en passation des marchés jusqu'à la clôture du projet prévue en décembre 2019.
- ◆ Une consultation de fournisseurs a été initiée en lieu et place d'Appel d'Offres National (AON) prévu sur le PPM (choix d'un fournisseur pour l'acquisition d'un outillage test du SIGIF). Malgré l'Avis de Non Objection (ANO) de la Banque Mondiale sur la démarche en date du 25 avril 2018, la procédure est irrégulière du fait que le montant du contrat de 75 000 000 FCFA dépasse largement le seuil requis pour la consultation de fournisseurs. Le risque encouru par le Projet est l'inéligibilité de cette dépense qui peut être qualifiée de "miss procurement".

22.2.3.2. Conclusions

Nonobstant les quelques faiblesses relevées ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation de marché sont globalement bien respectées.

Néanmoins le respect du seuil d'Appel d'Offres National (AON) prévu sur le PPM (choix d'un fournisseur pour l'acquisition d'un outillage test du SIGIF) aurait dû être respecté, nonobstant l'ANO de la banque Mondiale.

22.2.3.3. Commentaires des Responsables du PARFP :

Aucun commentaire écrit reçu de la part des Responsables du Projet

22.2.3.4 Avis Final du Cabinet FICADEX

Bien que le projet n'ait pas formulé des commentaires écrits adressés au Cabinet FICADEX, il y a lieu de noter que les deux Spécialistes en Passation des Marchés du Cabinet et du Projet, se sont accordés sur les observations contenues dans le présent Rapport ; et ceci a été confirmé lors de la réunion de restitution de la fin des travaux de la mission sur le terrain tenue le vendredi 07 juin 2019 dans les locaux du Projet sous la présidence et du Coordonnateur et en présence de son équipe.

II.3. PROCEDURE DE GESTION DE LA TRESORERIE

Au cours de la période sous revue, la mission a revu les différentes procédures de gestion de la trésorerie.

3.1. RAPPEL SUR LES BANQUES

Pour rappel, le PARFP dispose de trois comptes :

- ☞ un compte désigné/ crédit IDA financement initial N°49150-SN sous le numéro N° SN012 01201 036170209401 10 sous la signature exclusive du Directeur de l'ordonnancement des dépenses publiques (DODP);
- ☞ un compte désigné/ crédit IDA financement additionnel N°55280-SN sous le numéro N° SN012 01201 036177756101 01 sous la signature exclusive du Directeur de l'ordonnancement des dépenses publiques (DODP) ;
- ☞ un compte de dépôt Trésor N°361.3.061 PCBRF/MEFP.

3.2 OBJECTIFS DE CONTROLE

Nos travaux ont eu pour principal objectif de s'assurer de la bonne gestion de la trésorerie à travers le contrôle des rapprochements bancaires et des décaissements effectués.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Obtenir l'ensemble des états de rapprochements bancaires de l'exercice 2018 de la banque et rapprocher les soldes avec la comptabilité générale et les relevés bancaires;
- Vérifier que les suspens s'apurent normalement au mois le mois ;
- Vérifier que les suspens non apurés au 31/12/2018 s'apurent normalement sur 2019 et qu'il n'existe pas d'anciens suspens de 2018;
- Vérifier que les états de rapprochements bancaires (ERB) sont régulièrement établis portent les visas des responsables habilités.

➤ Observations générales

Au cours de ses travaux, la mission a noté :

- ☞ l'établissement mensuel des rapprochements bancaires signés par le Secrétaire Exécutif et le Responsable financier jusqu'au 31/12/2018;
- ☞ l'apurement normal des suspens dans le temps de façon globale. Toutefois subsiste quelques anciens suspens;
- ☞ la non réception de fonds autres que ceux des bailleurs dans les comptes du projet.
- ☞ Le reversement des reliquats des caisses d'avance

➤ Constats sur les états des Rapprochements bancaires (ERB)

La mission a effectué les constats suivants :

- les rapprochements bancaires pour l'ensemble des comptes désignés sont effectués mensuellement avec un report correct des soldes des livres journaux et ceux des relevés bancaires jusqu'au 31/12/2018. Ils portent tous les signatures du Secrétaire Exécutif et du Responsable Financier ;

- les suspens s'apurent normalement dans le temps.

❖ compte désigné/ crédit IDA financement initial N°49150

DATES	LIBELLES	MONTANT	OBSERVATIONS
	COMPTE DESIGNÉ 49150 Financement initial		
	À DEBITER SUR LE COMPTE DESIGNÉ PAR LA CBAO	DEBIT	
29/09/2014	Ecart/LV 5054 Honoraires AV et CC	- 3 000	NON APURES JUSQU'EN MARS 2019
09/05/2017	Ecart/chèque n°8592429 Hamady SYA	500	
27/09/2018	Chèque n°8587602 Chef Centre Professions Regl	204 750	APURE EN MARS 2019
26/11/2018	Chèque n°8587607 Chef Centre Professions Regl	5 681 506	APURE EN JANVIER 2019
27/11/2018	Chèque n°8587608 IPRES	1 382 400	
30/11/2018	Chèque n°8587610 Chef Centre Professions Regl	299 250	
20/12/2018	Chèque n°8587613 Chef Centre Professions Regl	346 500	
27/12/2018	Chèque n°8587614 IPRES	1 382 400	
27/12/2018	Chèque n°8587615 Chef Centre Professions Regl	5 681 506	
	TOTAL SUSPENS	14 975 812	

❖ un compte désigné/ crédit IDA financement additionnel N°55280-

DATES	LIBELLES	MONTANT	MONTANT	OBSERVATIONS
	COMPTE DESIGNÉ 55280			
	À DEBITER SUR LE COMPTE DESIGNÉ PAR LA CBAO	DEBIT	crédit	
24/04/2017	Chèque°7688258 Chef bureau recouvrement CGE	1 571 601		NON APURES JUSQU'AU MOIS DE MARS 2019
24/04/2017	Chèque°7688259 Chef bureau recouvrement CGE	5 576 088		
09/05/2017	Chèque°7688261 Chef bureau recouvrement CGE	42 100		
30/07/2018	LV N°5962 El Hadj DIOP	1 800 000		
28/09/2018	Chèque°7688381 Chef Centre Professions reglem	644 737		APURES EN MARS 2019
28/09/2018	Chèque°7688382 Chef Centre Professions reglem	27 895		APURES EN JANVIER 2019
02/11/2018	Chèque°7688388 Chef Centre Professions reglem	27 895		
06/11/2018	Chèque°7688391 Chef Centre Professions reglem	189 473		
26/11/2018	Chèque°7688394 Chef Centre Professions reglem	691 200		
26/11/2018	Chèque°7688395 Chef Centre Professions reglem	303 947		
26/11/2018	Chèque°7688396 Chef Centre Professions reglem	1 697 249		
30/11/2018	Chèque°7688399 Chef Centre Professions reglem	27 895		
30/11/2018	Chèque°7688400 Chef Centre Professions reglem	276 316		
10/12/2018	Virement Radisson BLU		2 127 273	
10/12/2018	Frais/virement Radisson Blu		4 680	
10/12/2018	Frais/télécompense		100	
12/12/2018	Virement sté de Gérance Hoteliere et résidence		7 648 000	
12/12/2018	Frais/virement SGHR		4 680	
12/12/2018	Frais/télécompense		100	
19/12/2018	Chèque°7688403 Chef Centre Professions reglem	276 315		
21/12/2018	Chèque°7688404 Chef Centre Professions reglem	368 421		NON APURE JUSQU'AU MOIS DE MARS 2019
27/12/2018	Chèque°7691757 Djibril WANE	435 750		APURES EN JANVIER 2019
27/12/2018	Chèque°7688405 Chef Centre Professions reglem	1 697 249		
27/12/2018	Chèque°7688406 IPRES	691 200		
28/12/2018	Chèque°7691758 MameSokhna BA	280 000		
28/12/2018	Chèque n°7691759 Ibrahima FAYE	250 000		
28/12/2018	Chèque n°7688408 Chef Centre Professions Regl	27 895		
	TOTAL SUSPENS	16 903 226	9 784 833	

Recommandations

Suivre mieux les apurements des suspens bancaires ; et expliquer les raisons pour lesquelles des suspens datant de 2017 persistent toujours au niveau des rapprochements bancaires.

Commentaires des responsables de la coordination du projet

Financement initial : les 2 suspens non apurés jusqu'en mars 2019 correspondent à des erreurs de la CBAO qui a été saisie à plusieurs reprises pour régularisation.

Financement additionnel : les chèques en suspens sur ce compte et non encore apurés jusqu'en mars 2019, sont relatifs à des retenues à la source opérées par le projet et remis aux services des impôts pour les déclarations des mois concernés (voir copies quittance versement). Les Chefs du centre des professions réglementées de la DGID, qui se sont succédés, ont été saisis tour à tour pour nous permettre de vider ces suspens sans succès.

Avis final de la mission d'audit

La mission prend bonne note des commentaires formulés ; et les relances effectuées vont dans le sens des régularisations suggérées par Le Cabinet, et ceci est d'autant plus nécessaire que le Projet tend vers sa fin.

3.3 CAISSE

Le projet dispose d'une caisse menue dépenses alimentée par la vente de dossiers d'appels d'offres.

➤ Objectifs de contrôle

S'assurer de la bonne gestion de la caisse à travers la vérification des inventaires et des justificatifs de décaissements.

➤ Travaux effectués

- Procéder au rapprochement entre Procès-verbal d'Inventaire au 31/12/2018 et le solde caisse de la comptabilité au 31/12/2018.
- Rapprocher l'arrêté mensuel du brouillard du caissier avec celui du journal de saisies informatiques des opérations de la comptabilité ;

➤ Observations

La mission n'a aucune observation particulière.

3.4 COMPTE TRESOR

Le mode de fonctionnement du compte trésor du projet est celui de la régie d'avance. Ladite régie d'avance a été instituée par Arrêté N°7061/MEF/DGCPT/DCP/BR du 13/09/2012 modifié par Arrêté N°5667/ MEF/DGCPT/DCP/BR du 14/03/2018.

Les contrôles ont consisté à :

- ☞ Vérifier l'existence d'un registre coté et paraphé par le payeur général du trésor ;
- ☞ Vérifier l'existence de pièces justificatives justifiant l'utilisation des fonds ;
- ☞ vérifier l'enregistrement chronologique des mouvements effectués sur la régie d'avance ;
- ☞ vérifier le respect du montant plafond de la régie d'avance de 50 000 000 F CFA ;
- ☞ vérifier la cohérence des écritures du registre et de la comptabilité ;
- ☞ vérifier le reversement du solde auprès du payeur général.

➤ Observations

A l'issue de ses contrôles, la mission n'a aucune observation particulière.

II.4. PROCEDURE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines implique, d'une part, le respect des procédures légales et réglementaires et, d'autre part, l'utilisation de procédures internes décrites dans le Manuel de Procédures. La Gestion des Ressources Humaines (GRH) regroupe l'ensemble des opérations suivantes :

- Recrutement du personnel;
- Suivi des effectifs ;
- Élaboration et paiement des salaires et taxes connexes ;
- Evaluation des ressources humaines.

Objectifs :

- Définir un cadre de recrutement de nature à permettre au Projet de se doter de personnel compétent et adapté à ses besoins ;
- Instituer un système de gestion des fichiers du personnel pour la maîtrise des effectifs et des informations relatives à l'évolution de la situation du personnel;
- Mettre en place des procédures crédibles pour le traitement de la paie et le versement des salaires ;
- Définir un cadre administratif pour l'évaluation des ressources humaines.

Étendue de nos travaux:

Nos travaux de contrôle sur la gestion du personnel ont consisté à nous assurer du respect :

- De la procédure du recrutement du personnel clé et d'appui ;
- De l'existence des contrats de travail ;
- De l'existence des dossiers individuels du personnel ;
- De la procédure de rémunération du personnel ;
- De l'évaluation du personnel ;
- De la protection sociale du personnel.

Nos constats:

Les constats découlant de nos travaux sur les différents points revus au cours de la mission ont traités ci-après.

4.1. RECRUTEMENT DU PERSONNEL

4.1.1 Rappel des normes en matière de procédures administratives liées à la gestion du personnel

Cette procédure décrit les étapes de l'embauche des agents .Elle s'applique à l'ensemble du personnel recruté dans le cadre du Projet. Les dossiers de candidature doivent comprendre:

- Une demande manuscrite ;
- Un curriculum vitae du candidat ;
- Une photocopie légalisée des diplômes obtenus ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Éventuellement un certificat de travail et d'appréciation de son dernier employeur ;

La procédure d'embauche du personnel comprend trois (3) opérations:

- Décision d'embauche ;
- Sélection des candidat(e)s ;
- Établissement du contrat de travail et prise de service.

4.1.2 NOS CONSTATS

Nous n'avons pas constaté de recrutement durant l'année 2018.

a) Départ :

Nous avons constaté le départ de monsieur Soyebou THIAM Fonctionnaire, spécialiste en finance publique au 31 MAI 2018.

Nom	Prénom	fonction	Date d'embauche	Date de sortie
THIAM	SOYEBOU	Spécialiste en finance publique	01/06/2004	31/05/2018

Le contrôle de la procédure de départ du salarié concerné est matérialisé sur le tableau suivant :

Postes	Spécialiste en finance publique
Noms et Prénoms	THIAM SOYEBOU
Date d'embauche	01/06/2004
Date de Départ	31/05/2018
Motif	Fin de détachement
Notification de fin de contrat	attestation de cessation définitive de service
Date de la lettre	31/05/2018
Départ effectif	30/06/2018
Indemnité de fin de contrat	N/A
Montant IFC	N/A
Congés	OUI

- La procédure de départ est bien respectée et la lettre de cessation définitive a été signée par le secrétaire exécutif au 31/05/2018, mais Mr. Thiam a continué à travailler tout le mois de juin et a perçu un salaire en juin.
- Mr Soyebou THIAM a perçu le rappel de ses congés de 2016 à 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif du personnel du PARFP ayant un contrat de travail est au nombre de onze (11) agents dont trois fonctionnaires détachés auprès du PARFP. La Liste du personnel est donnée ci-après :

Liste du personnel au 31 décembre 2018

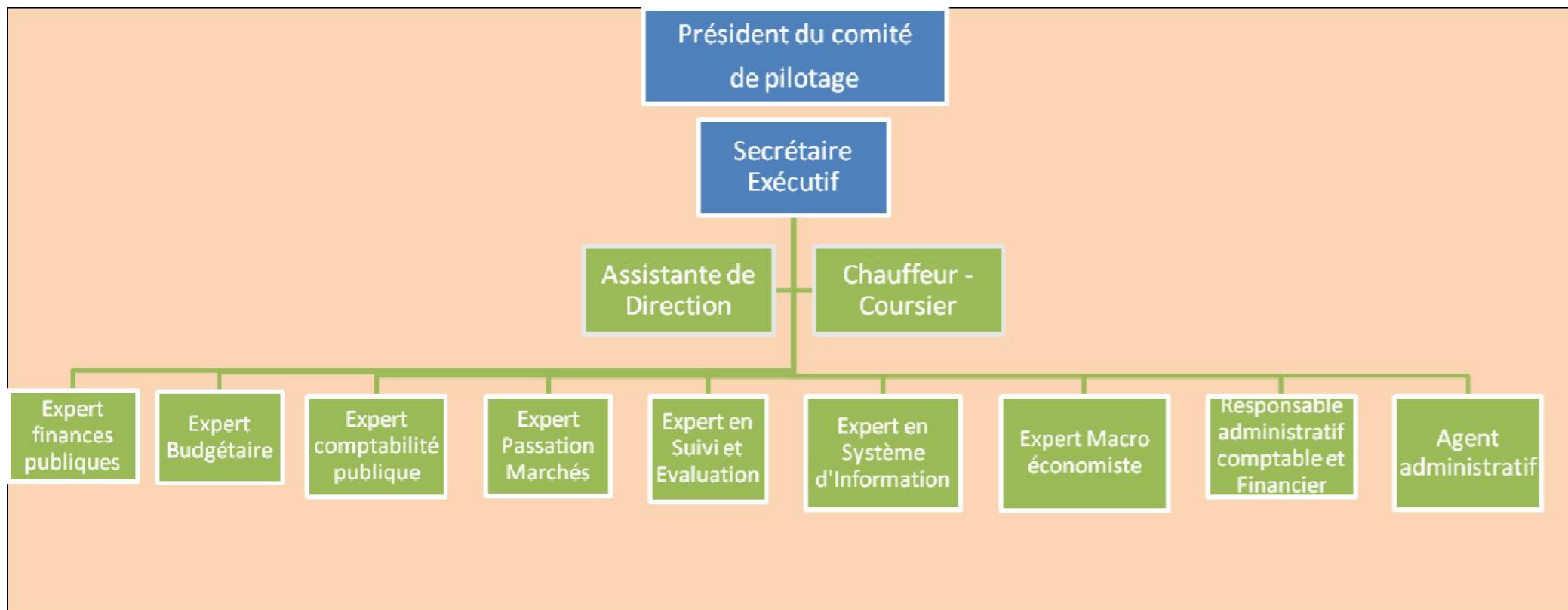
FONCTION	NOM ET PRENOM	PRISE EN CHARGE	Date d'embauche	Date de sortie
Secrétaire Exécutif	MOR DIOUF	IDA-BM/ETAT / FONCTIONNAIRE	05/11/2015	
Responsable Administratif Financier et Comptable	Marième Joséphine GUEYE	IDA-BM/ETAT	01/04/2004	
Spécialiste en Passation des Marchés	Diafara SEYE	IDA-BM	01/10/2011	
Spécialiste en suivi évaluation	Djibril WANE	IDA-BM	04/11/2013	
Expert en système d'information Chef du projet SIGIF	Ibrahima FAYE	IDA-BM	01/06/2014	
Expert en procédures comptables SIGIF	Masse DIOP	IDA-BM	01/08/2014	
Project Manager Officer (PMO) SIGIF	Papa Alioune SALL	IDA-BM	01/07/2016	
Expert en procédures budgétaires SIGIF	Cheikh Tidiane DIAW	IDA-BM /FONCTIONNAIRE	01/08/2016	
Expert en statistiques USERP/BOM	Arona TOURE	IDA-BM	01/11/2016	
Expert en suivi évaluation USERP/BOM	EI Hadji DIOP	IDA-BM	01/12/2016	
SPECIALISTE EN FINANCE PUBLIC	SOHEBOU THIAM	IDA-BM/ FONCTIONNAIRE	01/06/2004	31/05/2018

A ce personnel s'ajoute un agent administratif mis à disposition par l'USAID.

Liste du personnel prestataire.

NOMS ET PRENOMS	CONTRAT	NATURE DU CONTRAT	LOCALISATION
AMI COLE DIENE	OUI	ENTRETIEN LOCAUX	PRCBF
ISABELLE LAMBAL	OUI	ENTRETIEN LOCAUX	SIGIF
SODA SARR	OUI	ENTRETIEN LOCAUX	USERP

b) Organigramme :



4.2 DOSSIER DU PERSONNEL:

4.2.1 Objectifs de contrôle

Les objectifs de nos contrôles sont consisté à nous assurer que les dossiers individuels des agents sont à jour.

Il s'agit de vérifier l'existence des pièces suivantes dans les dossiers individuels des agents:

- CurriculumVitae,
- Photocopie des diplômes,
- Photocopie de carte nationale d'identité, et ou photo ;
- Certificat de mariage et extrait de naissance, Évaluation du personnel ;
- Détail des rémunérations, existence des contrats de travail ;
- Vérifier l'existence de contrat de travail à durée déterminée (CDD) annuel pour l'ensemble du personnel ;
- Présence de contrats visés par l'inspection du travail et de déclarations de mouvement de travailleur dument établies, pour les non fonctionnaires ;

Il s'agit également de vérifier le respect des dispositions sociales et fiscales en matière de rémunération des employés.

4.2.2-Nos Constats :

Nous avons noté l'absence de certains éléments sur les dossiers du personnel. Il s'agit:

- Déclaration de mouvement de travailleur ;
- Contrats de travail visés par l'Inspection du Travail
- De l'attestationdeprisedeservice ;
- De fiches de postes ;
- D'extraits de casiers judiciaires ;
- Des extraits de naissance des enfants à charge déclarés ;
- Des diplômes ;
- De curriculum vitae.

Le détail du contrôle des dossiers dupersonnel du PARFP est donné àtravers le tableau ci-après :

TABLEAU DE CONTRÔLE DOSSIER DU PERSONNEL 2018

N°	Prénoms	Postes	Date d'embauche	Contrats	Type de contrats	DMT (*)	Fiche de Poste	Notification de recrutement	Attestation de Prise de Services	Pièce d'identité ou photo	Casier judiciaire	Diplômes	Curriculum vitae	Certificat de mariage	Extraits de Naissance des enfants
01	MOR DIOUF	Secrétaire Exécutif	05/11/2015	OUI	CDD	N/A	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
02	Marième Joséphine GUEYE	Responsable Administratif Financier et Comptable	01/04/2004	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
03	Diafara SEYE	Spécialiste en Passation des Marchés	01/10/2011	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
04	Djibril WANE	Spécialiste en suivi évaluation	04/11/2013	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI		OUI	OUI
05	Ibrahima FAYE	Expert en système d'information Chef du projet SIGIF	01/06/2014	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
06	Masse DIOP	Expert en procédures comptables SIGIF	01/08/2014	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
07	Papa Alioune SALL	Project Manager Officer (PMO) SIGIF	01/07/2016	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
08	Cheikh Tidiane DIAW	Expert en procédures budgétaires SIGIF	01/08/2016	OUI	CDD	N/A	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI
09	Arona TOURE	Expert en statistiques USERP/BOM	01/11/2016	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
10	El Hadji DIOP	Expert en suivi évaluation USERP/BOM	01/12/2016	OUI	CDD	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
11	SOYEBOU THIAM	SPECIALISTE EN FINANCES PUBLIQUES	01/06/2004	NON	CDD	N/A	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI

LEGENDE :

DMT : déclaration du mouvement des travailleurs

N/A : non applicable.

Les fonctionnaires sénégalais ne sont pas régis par le code du travail sénégalais

4.2.3-Recommandations

Veillez mettre à jour les dossiers du personnel, base de justification de paiement des salaires, des charges sociales et fiscales liées aux salaires.

4.2.4-Commentaires des Responsables du Projet

Une 2^e lettre de cessation définitive de M. Soyebou THIAM avait été faite suite au report de son départ à fin juin 2018. Toutes les pièces manquantes des dossiers du personnel ont été complétées à l'exception des casiers judiciaires.

4.2.5-Avis final de la mission d'audit

La mission prend bonne note des commentaires formulés.

4.3 REMUNERATION DU PERSONNEL

4.3.1 Objectifs de contrôle

Nos travaux ont consisté à vérifier les informations liées à la paie à savoir :

- La préparation des éléments de la paie;
- L'approbation des variables de la paie ;
- La détermination du temps de présence ;
- La liquidation et l'édition de la paie ;
- L'ordonnancement des salaires ;
- L'établissement des chèques et ordres de virement ;
- La comptabilisation de la paie ;
- Le paiement des salaires ;
- Les déclarations sociales et fiscales.

4.3.2 Nos Constats

La paie est effectuée par la RAF sur un fichier Excel.

Il ne nous a pas été présenté de bulletins de salaires mensuel, ni de registre des paiements, alors que le Code du Travail, en son article L116, rend ces documents obligatoires.

- Temps de présence :

Il n'est pas mis en place en 2018 un système de pointage ou de biométrie pour déterminer les temps de présence des agents.

Risque : Paiement de salaires indus.

Recommandation : Mettre en place un système de pointage pour déterminer les temps de présence des agents et pour plus de respect des horaires de travail fixés.

- *Déversement de la paie :*

Il n'est pas effectué de déversement automatique de la paie, car l'entité ne possède pas de logiciel de paie.

Risque : Comptabilisation non exhaustive

Recommandation : se doter d'un logiciel de paie pour faire un déversement automatique de la paie.

Commentaires des Responsables du Projet

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte cependant les responsables du projet au suivi des recommandations formulées par la mission d'audit

- Contrôle de l'Etat des salaires :

✓ *Etat 1024 :*

Il ne nous a pas été présenté l'état annuel des salaires au 31/12/2018 déposés aux impôts.

Recommandation :

Nous vous recommandons conformément aux dispositions du code général des impôts sénégalais :

-De procéder au dépôt de l'état 1024, récapitulatif annuel des salaires versés sur l'exercice au plus tard le 31 janvier suivant l'exercice écoulé.

- L'établissement de bulletins de salaire mensuels pour les salariés, avec émargement.
- Un livre de paie et un registre des paiements.

Commentaires des Responsables du Projet

Aucun commentaire reçu des responsables du projet

Avis final de la mission d'audit

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte les responsables du projet à la mise en œuvre des recommandations.

✓ Impôt sur le revenu :

Le contrôle de l'Etat des salaires a relevé les constats suivants pour les salariés ci-après :

NOMS ET PRENOMS	Fonction		Brut	Brut imposable	N parts	IR du	IR retenu	Ecart	
MOR DIOUF	Secrétaire Exécutif	MOIS	48 241 188	48 241 188	5,0	14 715 475	14 715 000	475	
Marième Joséphine GUEYE	Responsable Administratif Financier et Comptable	12	30 113 160	30 113 160	1,5	10 344 264	10 342 200	2 064	
Diafara SEYE	Spécialiste en Passation des Marchés	12	30 614 760	30 614 760	3,0	9 194 904	9 283 800	-	88 896
Djibril WANE	Spécialiste en suivi évaluation	12	28 131 156	28 131 156	2,0	9 201 462	9 200 196	1 266	
Ibrahima FAYE	Expert en système d'information Chef du projet SIGIF	12	51 113 160	51 113 160	1,5	18 744 264	18 742 200	2 064	
Masse DIOP	Expert en procédures comptables SIGIF	12	28 421 400	28 421 400	5,0	6 787 560	6 785 400	2 160	
Papa Alioune SALL	Project Manager Officer (PMO) SIGIF	12	32 232 756	32 232 756	3,5	9 462 102	9 461 796	306	
Cheikh Tidiane DIAW	Expert en procédures budgétaires SIGIF	12	31 062 360	31 062 360	4,0	8 533 944	8 531 400	2 544	
Arona TOURE	Expert en statistiques USERP/BOM	12	28 731 156	28 731 156	2,0	9 441 462	9 440 196	1 266	
El Hadji DIOP	Expert en suivi évaluation USERP/BOM	12	31 261 956	31 261 956	3,5	9 073 782	9 072 996	786	
SOYEBOU THIAM	SPECIALISTE EN FINANCES PUBLIQUES	12	27 884 396	27 884 396	2,0	9 102 758	9 612 455	-	509 697
TOTAL			367 807 448	367 807 448		114 601 979	115 187 639	-	585 660

Source : reconstitution à partir des récapitulatifs mensuels des salaires.

Soit F CFA -585 660 d'impôt sur le revenu versé en plus.

On a un écart significatif de 509 697 F CFA d'impôt sur le revenu concernant le salarié SoyebouThiam.

Par ailleurs, des salariés ont eu à bénéficier de mise à disposition de véhicules de fonction, sans que cela n'ait donné lieu à une imposition à titre d'avantages en nature.

✓ TRIMF :

Les écarts correspondent à des insuffisances de versement d'impôt sur salaires, toutefois, ils ne sont pas significatifs.

NOMS ET PRENOMS	Fonction	Brut	Brut imposable	N parts	TRIMF due	TRIMF Retenue	Ecart
MOR DIOUF	Secrétaire Exécutif	48 241 188	48 241 188	5,0	36 000	36 000	-
Marième Joséphine GUEYE	Responsable Administratif Financier et Comptable	30 113 160	30 113 160	1,5	36 000	18 000	18 000
Diafara SEYE	Spécialiste en Passation des Marchés	30 614 760	30 614 760	3,0	36 000	18 000	18 000
Djibril WANE	Spécialiste en suivi évaluation	28 131 156	28 131 156	2,0	36 000	18 000	18 000
Ibrahima FAYE	Expert en système d'information Chef du projet SIGIF	51 113 160	51 113 160	1,5	36 000	18 000	18 000
Masse DIOP	Expert en procédures comptables SIGIF	28 421 400	28 421 400	5,0	36 000	36 000	-
Papa Alioune SALL	Project Manager Officer (PMO) SIGIF	32 232 756	32 232 756	3,5	36 000	18 000	18 000
Cheikh Tidiane DIAW	Expert en procédures budgétaires SIGIF	31 062 360	31 062 360	4,0	36 000	18 000	18 000
Arona TOURE	Expert en statistiques USERP/BOM	28 731 156	28 731 156	2,0	36 000	18 000	18 000
El Hadji DIOP	Expert en suivi évaluation USERP/BOM	31 261 956	31 261 956	3,5	36 000	36 000	-
SOYEBOU THIAM	SPECIALISTE EN FINANCES PUBLIQUES	27 884 396	27 884 396	2,0	36 000	9 000	27 000
TOTAL		367 807 448	367 807 448		396 000	243 000	153 000

Soit F CFA 153 000 de TRIMF versés en moins.

Risque : Redressement en matière de TRIMF

Recommandation : Veiller à l'exactitude des impôts sur salaires pour éviter de léser les salariés.

Commentaires des Responsables du Projet

Aucun commentaire reçu des Responsables du Projet

Avis final de la mission d'audit

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte les responsables du projet à la mise en œuvre des recommandations.

4.4. Charges salariales et patronales

4.4.1. Objectifs de contrôle

- Vérifier que le projet est bien immatriculé au niveau des institutions fiscales et sociales ;
- S'assurer du calcul correct des charges ainsi que leur reversement.

4.4.2. Nos constats

- Versements d'Impôts retenus sur le personnel

Le Projet A été Immatriculé Au Niveau De La Direction Générale Des Impôts Et Domaines Sur Le NINEA N°005130612.L'Impôt sur le revenu (IR) et la taxe représentative de l'impôt pour le minimum fiscal (TRIMF) retenus sur les salaires du personnel en 2018 ont été calculés et reversés au Centre des Services Fiscaux. Les déclarations de janvier à décembre 2018 ont été déposées.

La déclaration annuelle des salaires de 2018 n'a pas été faite et n'a pas été déposée au service des impôts.

- Versement des charges patronales et Personnels de 2018 (cotisations IPRES, FNR, CSS)

Les cotisations à l'IPRES et FNR sont calculées, comptabilisées, et reversées au niveau des institutions fiscales et sociales.

Constats

- IL a été constaté que le fonctionnaire cheikh Tidiane DIAW a eu à cotiser à l'IPRES alors que les fonctionnaires sont soumis à verser au FNR (fond national de retraite).
- Le montant total de l'IPRES calculé pour DIAW sur 2018 est de FCFA 967 680.
- Le montant est détaillé comme suit:
FCFA 276 480: part salariale, montant impute et non-versé à l'IPRES.
FCFA 276 480: part salariale, montant impute et versé à l'IPRES.
FFCFA 354 240: part patronale. Montant impute et versé au niveau de l'IPRES.

Il a été constaté que les cotisations à la Caisse de Sécurité Sociale(CSS) de l'exercice 2018 ne sont pas calculées pour tout le personnel salarié et pour le personnel prestataire.

La CSS considère que les agents prestataires de services sur une longue durée, et liés par un lien de subordination à la Coordination du Projet, sont des salariés déguisés donc devant être déclarés.

- durant toute l'année 2018, l'entité n'a cotisé à la CSS que pour la RAF pour un montant de FCFA 60 480.
- le montant à régulariser pour le personnel embauché est de FCFA 604 800
- le montant à régulariser pour le personnel prestataire est de 181 440FCFA

Risques : risque de redressement par la CSS pour le personnel bénéficiant de contrat de travail et pour le personnel prestataire dont les contrats pourraient être requalifiés de contrat de travail déguisés ; et privation des salariés de leurs droits aux prestations familiales.

Recommandations :

- Veiller à régulariser le compte FNR pour Mr DIAW pour l'année 2018.
- Veiller envoyer une lettre de réclamation à l'IPRES pour un éventuel remboursement.
- Veiller à régulariser les cotisations à la CSS pour le restant du personnel et pour le personnel prestataire afin de préserver les droits sociaux des intéressés.

Commentaires des responsables du projet

Aucun commentaire reçu des Responsables du Projet

Avis final de la mission d'audit

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte les responsables du projet à la mise en œuvre des recommandations.

4.5. Evaluation du personnel

4.5.1. Objectifs de contrôle

Trois (03) objectifs ont essentiellement recherchés lors de la mise en œuvre de l'évaluation :

- L'appréciation des résultats annuels constatés en fonction d'objectifs convenus antérieurement,
- La détermination et la fixation des objectifs à atteindre, pour l'année à venir, après discussion avec l'évalué(e),
- L'objectif de conseiller, orienter et accompagner le professionnel en fonction de ses intérêts et compétences et des besoins de l'institution qui l'emploie, ainsi que de ses perspectives d'évolution professionnelle.

Nos contrôles ont consisté à nous assurer que l'évaluation a été effectuée pour l'ensemble du personnel de l'Agence selon les critères de performance prévus dans les contrats de performance de chaque employé.

4.5.2. Nos constats

Il ne nous a pas été présenté de rapport d'évaluation du personnel en 2018.

4.6. PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

4.6.1 Objectifs de contrôle

Vérifier que le personnel du projet bénéficie d'une prise en charge médicale par une police d'assurance et que les cotisations sont régulièrement versées.

4.6.2. Constats:

Le projet a souscrit à une police d'assurance auprès de la compagnie d'assurance CNART Assurances en 2018. Il s'agit de :

- La police d'assurance N°1133000241 couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 Aout 2018 par la CNART avec une prime d'assurance total de F CFA 10 000 000.
- La police d'assurance Maladies N°1133000241 couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 aout 2019 par la CNART avec une prime d'assurance total de F CFA 10 657 647.

4.6.3 Conclusion

Le personnel a bénéficié d'une prise en charge médicale dont 80% pris en charge par le Projetsur le financement et 20% par le Contractant en faveur des agents reconnus dans la liste des bénéficiaires déclarés à la Compagnie d'assurance.

II.5. PROCEDURE DE GESTION DES IMMOBILISATIONS

5.1 Existence d'un fichier des immobilisations

La mission a pris connaissance en 2018 de l'existence d'un fichier des immobilisations tenu par l'Agent Administratif sous la supervision de la Responsable Administrative, Financière et Comptable à partir du logiciel TOMPRO.

Nous n'avons relevé aucune divergence entre la comptabilité générale et le fichier des immobilisations; en conséquence, les montants reflétés en comptabilité sont les mêmes que ceux du tableau des immobilisations.

5.2 Acquisition de l'exercice 2018

- Au Profit du Projet

Aucune acquisition d'immobilisations au profit du Projet n'a été effectuée en 2018.

- Au Profit des Bénéficiaires

Concernant les bénéficiaires, nous avons noté les acquisitions d'immobilisations et que nous avons vérifiées comme indiqué sur le tableau joint ci-dessous :

TABLEAU DE VERIFICATION DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS DE 2018 POUR LE COMPTE DES BENEFICIAIRES											
N	Libelle	Montant	Date	N° Facture	Mode Acquisi tion	BL/Service fait	PV Recette	Liquidation	Règlement	Annula tion par mode paiement	Bénéficiaire
1	Acquisition outil test SAP pour SIGIF	87 675 453	23/05/2018	10618	Cotation	Oui le 25/05/2018	Oui le 26/07/2018	Oui le 01/10/2018	LV N 8064 du 11/10/2018	Oui	Système Intégré de Gestion de l'information SIGIF / DGPE
2	Acquisition de 15 ordinateurs portables pour la Direction du Contrôle Budgétaire	10 124 400	12/04/2018	040	Cotation	Oui le 24/04/2018	Oui le 12/04/2018	Oui le 30/05/2018	LV N 4526 du 07/06/2018	Oui	Direction du Contrôle budgétaire
3	Acquisition de mobilier de bureau pour les cellules d'études et de planification CEP de 10 secteurs prioritaires	17 512 380	15/03/2018	FA045/ 2018	Cotation	Oui le 23/05/2018	Oui le 15/03/2018	Oui le 23/05/2019	LV N 4266 du 31/05/2018	Oui	Bureau Organisation et Méthode / BOM
TOTAL		115 312 233									

Les acquisitions d'immobilisations effectuées en 2018 ont toutes été destinées aux bénéficiaires de certaines entités publiques faisant partie des bénéficiaires des financements et à ce titre, elles ont été comptabilisées en charges car n'appartenant pas au Projet. Ils se chiffrent à 115 312 233 F CFA.

Elles ont toutes été pointées par des pièces Probantes (Facture, Bons de livraison, Procès-verbaux de réception et Ordre de paiement).

Sur les quinze (15) ordinateurs portables acquis par le PARFP au profit des bénéficiaires pour un montant global de 10 124 400 F CFA, nous avons effectué quelques sondages à travers un inventaire physique portant sur douze (12) affectés à la Direction du Contrôle et du Budget.

Au cours de notre visite dans les locaux de ladite Direction, nous avons retrouvé les douze (12) ordinateurs portables sur place dont 9 ont été affectés à des agents que nous avons rencontrés et les trois autres restants en instance d'affectation sont toujours détenus par le comptable des matières.

Les trois autres ordinateurs restants ont été affectés à des agents en service au niveau des ministères suivants :

- Ministère de la sante ;
- Ministère de l'environnement ;
- Ministère de Transports.

A cet effet, il nous a été remis les Bons de Sortie qui ont été déchargés en bonne et due forme par les principaux bénéficiaires.

Concernant le mobilier de bureau, l'acquisition du matériel était destinée aux cellules d'études et de planification (CEP) des dix (10) secteurs prioritaires.

L'affectation initiale se présentait comme suit :

DISPAT CHING MOBILIER DE BUREAU CEP								
Designation/ sectoriels	MESRI	MSAS	MEN	MAER	DGPSN	MEPA	MPEM	TOTAL
bureau Direction	0	0	2	4	0	2	2	10
bureau secrétaire	0	0	2	11	0	3	3	19
Fauteuil	3	0	4	15	3	6	6	37
Armoire de rangement	2	0	4	2	2	0	2	12
Chaise	0	0	4	0	0	0	0	4

Avec le déménagement de certains ministères à Diamniadio, plusieurs matériels et mobiliers de bureau dont ils bénéficiaient ont été rétrocédés à des DRDR et des antennes régionales étatiques dans la mesure où leurs nouveaux locaux ont tous été équipés entièrement.

Les mouvements décrits ci-dessus rendent difficile l'identification physique des matériels et mobiliers de bureau concernés.

Suite aux échanges effectués avec les Responsables du Projet, et ceci suite au dernier démembrement des Ministères, il nous a été communiqué la situation présentée ci-dessous des matériels à la date du 11/06/2019 :

N°	PRENOMS & NOMS	FONCTION/STRUCTURES	SITUATION
1	Mamadou DIOP	Coordonnateur de la cellule d'études et de planification (CEP), MESRI	Mobilier récupéré par la DMTA
2	Matar THIAM	Gestionnaire Education/CEP/DPRE/ MEN	Mobilier disponible au MEN.
3	Alassane SECK	Chef de la Division de l'Analyse et de la Prévision (DAP)/DAPSA/MAER	D'après Le Directeur de la DAPSA, le Mobilier a été ventilé dans les DRDR dont Ziguinchor.
4	Ousmane BASSE	Directeur des stratégies et de la planification/Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)	Mobilier disponible dans leurs anciens locaux à la Place de l'Indépendance.
5	Amadou NDIAYE	CEP/MEPA	Mobilier disponible auprès du Ministère de l'économie numérique et des télécommunications qui occupe les anciens locaux du MEPA. Pour rappel, c'est ce Ministère qui occupait les locaux après le départ du MEPA et avant celui de l'économie numérique
6	Baye Amadou FALL	Coordonnateur CEP/MPEM	Mobilier de bureau redistribué dans les régions.

5.3 Etats d'inventaire physique des immobilisations

Il nous a été communiqué l'état d'inventaire physique des immobilisations du PARFP au 31/12/2018.

Le rapprochement effectué entre les valeurs reflétées dans le fichier des immobilisations et celles des inventaires physiques de fin d'exercice avec celles la comptabilité générale (grand livre/balance générale/bilan) n'a relevé aucun écart.

Ci-dessous le détail récapitulatif du rapprochement effectué:

Libellé	Fichier Immobilisations (A)	Balance(B)	Inventaire(C) =	Écart (D) = (A) - ©
BREVETS LICENCES	5 697 229	5 697 229	5 697 229	0
LOGICIELS	3 776 000	3 776 000	3 776 000	0
MATERIEL DE BUREAU	4 617 915	4 617 915	4 617 915	0
MATERIEL INFORMATIQUE	29 082 960	29 082 964	29 082 960	0
MOBILIER DE BUREAU	14 839 680	14 839 680	14 839 680	0
MATERIEL AUTOMOBILE	18 835 000	18 835 000	18 835 000	0
TOTAL	76 848 784	76 848 788	76 848 784	0

Nous avons effectué quelques sondages afin de nous assurer de l'existence physique de quelques immobilisations ciblées.

Nos sondages nous amènent à formuler les observations suivantes:

- La plupart des immobilisations ne sont pas étiquetées ; ce qui rend difficile leur identification ;
- Impossibilité d'identifier les immobilisations inscrites au niveau du fichier d'inventaire physique suivant la localisation géographique par défaut d'étiquetage ;
- inexistence des fiches individuelles d'immobilisations qui devraient être éditées et affichées à l'entrée de chaque bureau.

Le fichier signé des immobilisations est joint en ANNEXE 4 de notre présent rapport.

5.4. Gestion du Parc Automobile

Le Projet ne dispose que d'un seul véhicule de marque Hyundai SANTAFE qui a été acquis en 2012.

TYPED'VEHICULE	IMMATRICULATION	ETAT	LIEUD'AFFECTION
HYUINDAI SANTAFE	AD 19 513	EN PANNE	PARFP

Les véhicules ne sont pas assurés car ils sont immatriculés au niveau de l'Administration en « AD » et sont considérés comme des biens de l'Etat qui est son propre assureur.

5.5. Système de suivi des immobilisations

A titre de rappel, l'Aide-mémoire de la mission de Supervision de la Banque mondiale du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019 avait déjà relevé les mêmes constats que la mission d'audit en formulant les remarques ci-dessous :

« La plupart des immobilisations qui sont installées au niveau du SIGIF ne sont pas codifiées et les emplacements des immobilisations retrouvées physiquement ne sont pas renseignés au niveau du fichier des immobilisations, ce qui ne facilite pas leur localisation.

A cet effet, elle avait recommandé à la coordination de codifier toutes les immobilisations au niveau des locaux occupés par l'équipe SIGIF du Projet et renseigner les emplacements exacts de ces immobilisations dans le fichier des immobilisations ».

A la suite de nos travaux, nous avons relevé que la localisation des immobilisations dans le fichier a été effectuée mais la codification et l'étiquetage physique ne sont pas exhaustifs au moment de nos travaux en juin 2019.

Recommandations:

Nous recommandons aux Responsables en charge de la gestion des immobilisations d'achever les travaux restants en :

- Procédant à l'étiquetage exhaustive de l'ensemble des immobilisations du PARFP avec un mode de marquage définitif qui ne pourrait ni se détériorer ni se détacher avec le temps ;
- Affichant à l'entrée de chaque bureau les fiches d'inventaire contradictoire des immobilisations devant être signées par le responsable de chaque local.

Commentaires des Responsables du PARFP

Toutes les immobilisations acquises pour l'UCP étaient étiquetées. Cependant, certaines immobilisations au niveau des locaux du SIGIF n'ont plus leurs étiquettes en raison des nombreux déplacements ou réaménagements de leurs bureaux, ce qui pose également le problème d'identification par rapport au fichier des immobilisations.

S'agissant des fiches individuelles d'immobilisations à afficher dans chaque bureau, ces fiches existent dans les bureaux du PCRBF et non au SIGIF. Il convient de les établir au SIGIF pour une meilleure identification.

Avis final de la Mission d'Audit

La mission prend bonne note des commentaires formulés et exhorte les responsables du projet à la mise en œuvre des recommandations.

II.6. PROCEDURE DE GESTION DU CARBURANT

6.3. Faits constatés lors de nos travaux

Nos principaux constats sont résumés ci-dessous :

6.3.1 Dotation mensuelle de carburant aux personnels du projet en 2018 :

A l'issue de nos travaux portant sur la vérification et le suivi du carburant du PARFP, nous avons constaté un montant global de 14 027 600 FCFA dont la justification n'est pas satisfaisante pour les différents raisons données ci-après ; ledit montant est ainsi détaillé :

Constats	Montant FCFA
• Existence d'un écart entre le solde du journal de suivi de consommation tenu par l'Agent Administratif du PARFP et le solde réel chez "TOTAL OIL"	1 187 750
• Consommation de carburant du véhicule de marque Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513 en Panne et immobilisé.	2 148 000
• Dépassement global du plafond de 200 litre/mois alloué aux véhicules de service	1 080 000
• Utilisation non appropriée du carburant dans les ateliers	9 611 850
Total montant à justifier	14 027 600

Ces quatre (4) montants sont analysés ci-après :

- ❖ Existence d'un écart d'un montant de 1 187 750 FCFA au 31/12/2018 :

Nos contrôles ont relevé l'existence d'un écart d'un montant de 1 187 750 FCFA non justifié entre le solde du journal de suivi de consommation tenu par l'Agent Administratif et le solde réel chez TOTAL.

Cet écart se présente comme suit :

Date	DESIGNATION	Montant
01/01/2018	Solde d'ouverture	4 394 158
12/04/2018	Achat	4 000 000
(A) Total entrée 2018		8 394 158
Consommation 2018:		
Janvier - Décembre 2018	Recharge carte N° 94 440 / AD 15170 Mitsubishi Tout produits	2 268 000
Janvier-Mai 2018	Recharge carte N° 51 138 / AD19513	2 148 000
Janvier -Mai 2018	Recharge carte N° 81 227 / DK 9596 AS	260 625
Janvier -Mai 2018	Recharge carte N° 85 134 / DK 8596 AY	260 625
Janvier -Mai 2018	Recharge carte N° 81 229 / DK 8151 AC	260 625
Janvier -Mai 2018	Recharge carte N° 81 230 / DK 0183 AN	260 625
Janvier - Décembre 2018	Recharge carte N° 95176 / DK 6548 AZ	1 633 250
(B) Total recharge 2018		7 091 750
(C=A-B) Solde Théorique		1 302 408
(D) Solde Chez TOTAL oil		114 658
(E= D-C) Ecart à justifier		- 1 187 750

Incohérence au niveau des Soldes au 29 décembre 2017 et 31 décembre 2017, et Double Facturation :

Au cours de nos contrôles, dans le cadre de la vérification de l'intangibilité des soldes du 31/12/2017 du carburant avec celui au 01/01/2018 nous avons noté des incohérences suivantes :

- Deux (2) soldes différents en fin 2017 nous ont été remis lors de nos travaux, sans qu'on puisse avoir une explication claire sur l'écart entre ces soldes.

En effet, à la date du 29 décembre 2017, un solde signé chez « TOTAL » pour un montant de 4 394 158 FCFA nous a été remis et un autre à la date du 31/12/2017 pour un montant de 3 713 408 F CFA .

Toutefois, nous n'avons pas eu d'explication des écarts entre les soldes.

Cependant l'analyse du dernier solde obtenu de 3 713 408 FCFA, relève d'après les échanges de mails entre l'Agent Administratif et le gestionnaire de TOTAL, un double règlement chez TOTAL au mois de décembre pour un montant de 507 000 FCFA. Ceci ne fait que confirmer une faiblesse de suivi et de contrôle interne sur la consommation du carburant en 2018.

Il était même question de nous envoyer un tableau de suivi de consommation revu et signé au 31/12/2018 d'après l'email reçu de l'Agent Administratif du PARFP en date du 31 Mai 2019. Mais nous n'avons pas reçu finalement le document annoncé jusqu'à la production de notre rapport final.

Des recherches étaient toujours en cours entre TOTAL et le projet afin d'élucider les origines possibles des divergences entre les deux parties.

En conséquence, la mission d'audit, en raison des éléments contradictoires détenus de part et d'autre, ne peut pas se prononcer sur la situation du carburant de 2018 portant sur le montant 1 187 750 FCFA.

Recommandations :

-Nous recommandons à ce que cette situation du carburant sur l'année 2018 soit tirée au clair entre les 2 parties ;

-Nous recommandons aussi un renforcement du contrôle interne sur le carburant au mois le mois en établissant des rapports mensuels sur le carburant ; faire aussi des réconciliations des consommations du carburant entre le fournisseur TOTAL et le PARFP et expliquer immédiatement tout écart éventuel.

Commentaire des Responsables du PARFP

Aucun commentaire reçu des Responsables du projet

Avis Final de la mission d'audit

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte les Responsables du projet à une meilleure gestion du carburant, et à élucider la situation carburant vis-à-vis de TOTAL 2018.

- ❖ Consommation de carburant d'un montant de 2 148 000 FCFA du véhicule de marque Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513 à justifier

Le véhicule de marque Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513 était mis à la disposition du spécialiste en Finances publiques audit Projet par note de service N° 0001 signé par le Secrétaire Exécutif à la date du 17 septembre 2013.

Au cours de nos contrôles, nous avons constaté que ce véhicule était en panne et immobilisé durant toute l'année 2018 alors qu'il continuait à recevoir au cours de l'année 2018 une dotation mensuelle de carburant d'un montant de 179 000 FCFA en valeur, soit 258 litres.

La consommation annuelle à justifier s'élève à 2 148 000 FCFA (=179 000 x12).

- ❖ Dépassement global de 1 080 000 FCFA du plafond de 200 litre/mois de carburant à justifier

Par circulaire n° 00004025 MEFP/DGF/DI/DFM du 03 juillet 2017, concernant les avantages en nature, une dotation de carburant d'un plafond de 200 litres est attribué à tout véhicule de service pour les déplacements professionnels.

Au moment de nos contrôles, nous avons constaté un dépassement de 50 000 FCFA par rapport à la dotation prévue par la lettre circulaire n° 00004025, du véhicule Mitsubishi immatriculé AD 15170 et 40 000 FCFA du véhicule Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513. La dotation mensuelle réelle du véhicule Mitsubishi immatriculé AD 15170 se chiffre à un montant de 189 000 FCFA et pour le véhicule Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513 se chiffre à un montant de 179 000 FCFA, d'où un dépassement de 1 080 000 FCFA des deux véhicules à justifier :

Les barèmes se présentent comme suit :

- Mitsubishi immatriculé AD 15 171 / 272 litres en lieu et place de 200 litres
- Hyundai – SANTAFE immatriculé AD 19513 / 258 litres en lieu et place de 200 litres

La situation se présente dans le tableau ci-après :

Véhicule	Dotation annuelle de janvier à Décembre 2018					
	dotation prévue par circulaire n° 00004025		Dotation réelle		Dépassement à justifier	
	En litre	En valeur	En litre	En valeur	En litre	En valeur
Mitsubishi AD 15170	2 400	1 668 000	3263,30935	2 268 000	- 863	- 600 000
AD19513 Hyundai – SANTAFE AD 19513	2 400	1 668 000	3090,64748	2 148 000	- 691	- 480 000
Total			6353,96	4 416 000	- 1 554	- 1 080 000

6.3.2 Dotation de carburant aux participants des ateliers: 9 611 850 FCFA

En plus des remboursements de transport, une dotation de 20 litres de carburant est allouée aux participants des ateliers. La dotation annuelle se chiffre à hauteur de 9 611 850 FCFA, répartie comme suit:

DOTATION CARBURANT POUR LES ATELIERS DU FINANCEMENT INITIAL						
Composantes	Composant-sous-composant	Code Analytique	Direction/Service	Sorties/Litres/Année	PU	Montant (1)
1	1.1	-	DP/DGPPE	4 700	695	3 266 500
	1.2	120 301	DDP/DGCPT	-	695	-
2	2.1	210 701	DGB-DGCPT	950	695	660 250
	2.2	220 601	DP/DGB DI/DGCPT	280	695	194 600
3	3.1	310 701	CC	360	695	250 200
	3.2	320 401	AN	3 260	695	2 265 700
TOTAL				9 550		6 637 250

DOTATION CARBURANT POUR LES ATELIERS FINANCEMENT ADDITIONNEL						
Composantes	Comp-sous-comp	Code Analytique	Direction/Service	Sorties/Litres/Année	PU	Montant (1)
	5.2	520 801	USERP	4 280	695	2 974 600
TOTAL				4 280		2 974 600

DOTATION GLOBALE				13 830		9 611 850
------------------	--	--	--	--------	--	-----------

II.7. EXAMEN DES PROCEDURES DE GESTION DES MISSIONS ET DEPLACEMENTS

7.1 Dispositions prévues par le manuel de procédures

Dans le cadre des missions à l'intérieur du pays, le montant des per diems à verser est de 40 000 FCFA répartis de la façon suivante :

Désignation	Unité	Prix unitaire
Hébergement (petit déjeuner y compris)	Pers/jour	25 000
Déjeuner		7500
Dîner		7500

- Si les frais d'hébergement sont pris en charge directement par le Projet, les frais de restauration de 15 000 FCFA sont alloués à l'Agent en mission ;
- De même, si l'Agent en tournée ne passe pas la nuit, il ne bénéficiera que des frais de restauration de 15 000 FCFA ;
- L'agent ne perçoit pas d'indemnité au cas où il est pris en charge en pension complète par le Projet.
- Le projet prend en charge le carburant en raison de 15 litres au 100 Km et 5 litres par jour pour les déplacements à l'intérieur d'une ville.
- Pour les missions à l'extérieur le projet prend en charge le billet d'avion aller-retour et les per diem selon les taux appliqués par l'Administration.

Les missions sont régies par les procédures suivantes :

- toute mission doit faire l'objet de termes de référence précis approuvés par le Secrétaire Exécutif du PACRBF ;
- tous les ordres de mission sont signés par le Secrétaire Exécutif du PCRBF ou le Responsable de la structure bénéficiaire ;
- pour effectuer la mission, une avance de 90% des frais journaliers de déplacement pour les missions intérieures ou des per diem pour les missions extérieures ainsi que la totalité des frais de carburant et autres ;
- le reliquat des frais journaliers de déplacement (10%) est payé après par accomplissement effectif de la mission et le dépôt du rapport de mission accompagné des ordres de mission visés et de toutes les pièces justificatives ;
- en cas reliquat sur l'avance de frais allouée est restituée 48 heures, retour de mission à hauteur des sommes dépensées et justifiées aucune nouvelle avance n'est accordée si l'avance perçue n'a pas été justifiée.

7.2 Travaux effectués

Les objectifs visés par nos travaux consistent à contrôler les missions et déplacements effectués dans le cadre des activités du Projet en nous assurant :

- qu'ils sont sous tendus par des ordres de missions revêtus des visas d'arrivée et départ par l'autorité compétente habilitée à cet effet ;
- que les termes de références (TDR) ont été préalablement établit et reçu un avis favorable pour leurs réalisations ;
- que l'avance de 90% des frais journaliers de déplacement pour les missions intérieures ou des per diem pour les missions extérieures a été respectée ;
- que des rapports de ou compte rendu de mission sont produits dès le retour ou dans un délai raisonnable.

7.3 Observations

Sur la base du <<compte 638400 frais de mission>>, nous avons sélectionné les missions du personnel du Projet effectuées au cours de l'exercice 2018 afin de vérifier leur conformité au barème applicable.

Lors de notre examen des missions passées en 2018, nous nous sommes assurés que:

- Les ordres de mission sont systématiquement établis et signés par une autorité compétente ;
- les termes de références (TDR) ont été préalablement établit et reçu un avis favorable pour leurs réalisations ;
- les ordres de mission portent les visas de départ et d'arrivée de l'autorité compétente;
- Les preuves que le nombre de jours consommé correspondent bien aux perdiems versés sur la base du jour de départ et du jour de retour, attestées par les cachets «arrivée» et «départ»
- Les rapports de missions sont produits dans un délai raisonnable.

Nous n'avons pas d'observation particulière.

Le détail de nos contrôles se présente dans le tableau ci-après :

Tableau de Test de Contrôle et de Vérifications sur les Missions et Déplacements

N° pièce	Libellé	Montant	EXISTENCE DE							Observation
			TDR	Ordre de mission	Cachet départ et arrivé sur 'OM	copie chèque ou OV /état de paiement	facture	Rapport de mission	carte d'embarquement	
71	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (I. FAYE)	1 050 000	oui	oui n° 0342	oui	oui n°7691709	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
72	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (D. SEYE)	1 050 000	oui	oui n° 0341	oui	oui n°7691710	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
73	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (A. LY)	1 050 000	oui	oui n° 0308	oui	oui n°7691711	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
74	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (PAPA D. BA)	1 050 000	oui	oui n° 0335	oui	oui n°7691712	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
75	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (A. KH. DIOP)	1 050 000	oui	oui n° 0334	oui	oui n°7691713	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
76	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (Y. P. NDIAYE)	1 050 000	oui	oui n° 000248	oui	oui n°7691714	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
77	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (O. SOW)	1 050 000	oui	oui n° 000010	oui	oui n° 7691715	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
78	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE PROCUREMENT (CH. H. NDIAYE)	1 050 000	oui	oui n° 000011	oui	oui n°7691716	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
80	VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR LE E-PROCUREMENT 23-31/03	4 500 000	oui	BC n°0017	oui	OV n° 000236	n° 00188	oui	n/a	Contrôle satisfaisant
126	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (I.FAYE)	150 000	oui	oui n° 0342	oui	oui n°7691724	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
127	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (D.SEYE)	150 000	oui	oui n° 0341	oui	oui n°7691725	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
128	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (A.LY)	150 000	oui	oui n° 0308	oui	oui n°7691726	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
129	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (P.D.BA)	150 000	oui	oui n° 0335	oui	oui n°7691727	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
130	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (A.KH.DIOP)	150 000	oui	oui n° 0334	oui	oui n°7691728	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
131	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (Y.P.NDIAYE)	150 000	oui	oui n° 000248	oui	oui n° 7691729	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
132	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (O.SOW)	150 000	oui	oui n° 000010	oui	oui n°7691730	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
133	RLQT/VOYAGE D'ETUDES AU RWANDA SUR E-PROCUREMENT 23-31/03 (CH.H.NDIAYE)	150 000	oui	oui n° 000011	oui	oui n° 7691731	n/a	oui	oui	Contrôle satisfaisant
	TOTAL	14 100 000								

LEGENDE :
Oui : existence
Non : Absence
N/A : Non applicable

**II.8. PROCEDURES DE RECONSTITUTION DES COMPTES DESIGNES IDA ET
 CONTROLE INTERNE SUR DES PIECES JUSTIFICATIVES DE DIFFERENTES
 DRF ET DPD EMISES EN 2018**

8.1. APPROVISIONNEMENT DES COMPTES DESIGNES

Sur la période sous revue, un montant total de 2 978 064 947 FCFA a été reçu sur les différents financements. Ci-dessous la répartition par financement:

8.1.1 Comptes désignés

8.1.1.1 Financements reçus

Sur la période sous revue (2018), un montant total de 2 978 064 947 FCFA a été reçu en termes d'avance sur les comptes désignés IDA. Cette avance est répartie comme suit :

- ✓ 1 113 379 280 FCFA sur le Crédit IDA financement initial N°49150
- ✓ 1 864 685 667 FCFA sur le Crédit IDA financement additionnel N°55280

	Financement initial	Financement Additionnel	Total
1er trimestre	449 153 366	1 406 935 054=717896 373+689038681	1 856 088 420
2e trimestre	369 535 604	-	369 535 604
3e trimestre	294 690 310	457 750 613	752 440 923
4e trimestre	-	-	-
TOTAL	1 113 379 280	1 864 685 667	2 978 064 947

Les DRF effectivement payées sur l'année 2018 par le bailleur au cours de la période sous revue sont les suivantes :

FINANCEMENT INITIAL						
N° DRF	Période	Montant demandé	Montant payé par IDA	Montant constaté sur le relevé banque	Ecart	RSF
22	05-mars-18	449 153 366	449 153 366	449 153 366	0	4iem Trimestre 2017
23	13-juin-18	369 535 604	369 535 604	369 535 604	0	1 ^{er} Trimestre 2018
24	13-sept-18	294 690 310	294 690 310	294 690 310	0	2iem Trimestre 2018
25	14-déc-18	0	0			3iem Trimestre 2018
Total		1 113 379 280	1 113 379 280	1 113 379 280		

FINANCEMENT ADDITIONNEL						
N° DRF	Période	Montant demandé	Montant payé par IDA	Montant constaté sur le relevé banque	Ecart	RSF
11	03-jan-18	717 896 373	717 896 373	717 896 373	0	3iem Trimestre 2017
12	05-mars-18	689 038 681	689 038 681	689 038 681	0	4iem Trimestre 2017
13	25-juin-18	-	0			1 ^{er} Trimestre 2018
14	21-sept-18	457 750 613	457 750 613	457 750 613	0	2iem Trimestre 2018
15	14-déc-18	307 245 093			307 245 093	3iem Trimestre 2018
Total		2 171 930 760	1 864 685 667	1 864 685 667	307 245 093	

La mission a relevé les constats suivants :

- ✓ la DRF N°11 financement additionnel de 717 896 373 FCFA correspondant au rapport du suivi financier du troisième trimestre a été envoyée le 27 décembre 2017 mais comptabilisée en 2018.

- ✓ la DRF N°15 financement additionnel de 307 245 093 FCFA a été envoyée le 14 décembre 2018 et a été encaissée le 08 janvier 2019 d'où l'écart constaté dans le tableau Financement additionnel et nous nous sommes assurés que ce montant a été bien comptabilisé en 2018 au titre des produits à recevoir.

8.1.1.2 RECONSTITUTION DES COMPTES DESIGNES AU 31/12/2018

❖ FINANCEMENT INITIAL

PARFP - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

FINANCEMENT INITIAL IDA N° 49150

ETAT DE RECONCILIATION DU COMPTE DESIGNE SN012 01201 036170209401 10

Etat exprimé en FRANC CFA

Etat au 31/12/2018

LIBELLES	MONTANTS
1. - Solde d'ouverture au 01/01/2018	266 416 084
2. - Transfert du bailleur DRF n° 22 : 449 153 366 DRF n° 23 : 369 535 604 DRF n° 24 : 294 690 310	1 113 379 280
3. - Dépenses du 01/01/2018 au 31/12/2018	876 411 181
4. - Solde comptable au 31/12/2018 (1+2-3)	503 384 183
5. - Paiements en instance (suspens bancaires)	14 975 812
6. - Solde bancaire au 31/12/2018	518 359 995
7. - Solde corrigé	518 359 995



❖ FINANCEMENT ADDITIONNEL

PARFP - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

FINANCEMENT ADDITIONNEL IDA N° 55280

ETAT DE RECONCILIATION DU COMPTE DESIGNÉ SN012 01201 036177756101 01

Etat exprimé en FRANC CFA

Etat au 31/12/2018

LIBELLES	MONTANTS
1. - Solde d'ouverture au 01/01/2018	-13 223 447
2. - Transfert du bailleur DRF n° 11 : 717 896 373 DRF n° 12 : 689 038 681 DRF n° 14 : 457 750 613	1 864 685 667
3. - Dépenses du 01/01/2018 au 31/12/2018	1 286 935 929
4. - Solde comptable au 31/12/2018 (1+2-3)	564 526 291
5. - Paiements en instance. (suspens bancaires)	7 118 399
6. - Solde bancaire au 31/12/2018	571 644 690
7. - Solde corrigé	571 644 690



8.1.2 TESTS DE CONTROLE INTERNE DES PIECES JUSTIFICATIVES DES DRFs 2018

Lors de nos travaux de contrôle interne, la mission a réalisé des tests de conformité portant sur des DRFs émises en 2018, afin de s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées par le projet.

8.1.2.1 Constats

Constats portant sur les paiements de la TVA

Au point 4 des termes de référence portant étendue de l'audit de la mission, il est dit notamment qu'en conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) Fraude et Corruption : Conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées ;
- b) Lois et Règlements : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires).
- c) Gouvernance: La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance).
- d) Risques: Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

En application des dispositions des normes rappelées ci-dessus, grâce à la pluralité et la complémentarité des experts alignés dans la mission d'audit du Projet PARFP, nous avons identifié les problèmes fiscaux mentionnés ci-après :

Constat 1 : TVA indûment facturée par des personnes physiques non redevables du régime réel d'imposition :

Le projet a eu à retenir l'IRPP de 5% prévu par le Code Général des Impôts sur les paiements au profit de fournisseurs de service personnes physiques non redevables du régime réel d'imposition.

Ces personnes physiques n'ont pas le droit de facturer la TVA alors que certains l'ont fait et la TVA concernée leur a été payée par le Projet.

La mission a noté, courant l'exercice 2018, un montant de 11 719 534 F CFA de TVA indûment facturée par des personnes physiques ou morales non redevables du régime réel d'imposition sur les financements initial et additionnel.

(Voir Annexe 1 : TVA indûment facturée par des personnes physiques ou morales non redevables du régime réel d'imposition).

Constat 2 : Impôt BNC sur les prestations de service payées à des fournisseurs étrangers

Le CGI, en son article 202, 1, alinéa C, prévoit que les sommes payées en rémunération des prestations de toute nature fournies ou utilisées au Sénégal à des personnes physiques ou morales domiciliées à l'étranger sont passibles de la retenue à la source BNC sous réserve des conventions fiscales internationales.

Le Projet n'a procédé à aucune retenue BNC sur les sommes versées aux fournisseurs étrangers depuis le début du Projet.

Le manque à gagner pour l'Etat du Sénégal, en global sur l'ensemble des contrats de fournisseurs étrangers s'élève à 1 212 322 989 FCFA, et pour l'année 2018 à 220 117 975 F CFA faisant l'objet de notre audit.

Il y a lieu de préciser que dans le montant total de 1 212 322 989 FCFA, il y a une partie qui concerne les exercices passés, et partie pour les exercices à venir, l'exercice 2018 comptant pour 220 117 975 F CFA.

(Voir détail Annexe 2 : Le tableau indique le manque à gagner pour l'Etat du Sénégal, en global sur l'ensemble des contrats de fournisseurs étrangers de 1 212 322 989 FCFA, et pour l'année 2018 de 220 117 975 F CFA faisant l'objet de notre audit).

Constat portant sur l'absence de signature et de validation du justificatif des dépenses à la fin de chaque atelier

La mission note, l'absence de signature et de validation du justificatif des dépenses à la fin de chaque atelier qui récapitule le montant avancé, le montant payé et le reliquat à reverser à la banque.

Constat portant sur l'absence de rapport sur certains ateliers.

La mission a pu noter des ateliers organisés en 2018 dont les rapports ne sont pas mis à notre disposition.

Constant portant sur la mise à disposition de fonds à l'ENA

Une avance a été consentie à l'ENA (Ecole Nationale d'administration) pour un montant de 193 606 166 FCFA, en vue de l'organisation des formations relatives au déploiement du SIGIF. En effet, selon la lettre de demande de fonds établie par l'ENA en date du 19 septembre 2018 adressée au Secrétaire Exécutif du PCRBF ; les fonds sont destinés à l'activité de déploiement du module 1 prévue avec le MEN (Ministère de l'Education Nationale), du 1^{er} au 12 octobre 2018, à Saly.

Selon les termes de la convention de partenariat entre le PCRBF et l'ENA, en son article 3, Dix (10) jours après la réalisation de chaque module, l'ENA transmettra au PCRBF un rapport d'exécution, les factures définitives des prestations et les feuilles de présences signées par les parties prenantes aux formations. Jusqu'au 31 décembre 2018, l'avance reste injustifiée.

Ce montant a été enregistré dans les comptes d'attente à l'actif du bilan en attendant que tous les justificatifs soient produits par l'ENA.

La mission d'audit attire l'attention du Projet sur les risques de perte encourus sur ce montant dans le temps.

Le PCRBF aurait dû procéder au virement de l'avance par tranche conditionné par la transmission par l'ENA d'un rapport d'exécution d'étape, les factures définitives des prestations et les feuilles de présences signées par les parties prenantes aux formations ; et conditionner le paiement de la dernière tranche sur production d'un rapport d'exécution jugé acceptable par le PARFP.

8.1.2.2 Recommandations

La mission recommande de:

- Rejeter toute facturation de TVA provenant des fournisseurs qui ne sont pas au régime du réel ;
- Procéder à la retenue BNC sur les sommes versées au titre des prestations aux fournisseurs étrangers conformément au Code Général des Impôts du Sénégal, en son article 202, 1, alinéa C ;
- Signer le justificatif des dépenses à la fin de chaque atelier par le comptable et approuvé par la RAF ;
- Veiller à la disposition systématique des rapports à la fin de chaque atelier.
- Rattraper la TVA indument payée là où c'est possible pour le montant de 11 719 534 F CFA de TVA indument facturée par des personnes physiques ou morales non redevables du régime réel d'imposition sur les financements initial et additionnel ;
- Rattraper le manque à gagner pour l'Etat du Sénégal, en global sur l'ensemble des contrats de fournisseurs étrangers s'élève à 1 212 322 989 FCFA, et pour l'année 2018 à 220 117 975 F CFA faisant l'objet de notre audit.
- Relancer l'ENA pour l'obtention des justificatifs acceptables pour l'apurement dans les plus brefs délais de l'avance consentie.

8.1.2.3 Commentaires de la Coordination du Projet

S'agissant de l'impôt BNC, le projet va se rapprocher des services de la DGID pour la suite à réserver à ce point.

L'avance de 193 606 166 FCFA consentie à l'ENA le 10 octobre 2018, dans le cadre de la convention de partenariat la liant au PCRBF, couvre le déploiement du périmètre P1 au niveau des différents Ministères et des périodes ci-après :

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) sur les périodes du 30/07 au 03/08/2018, 26/11 au 30/11/2018, 17/12 au 21/12/2018 et 24/12 au 28/12/2018 ;
- Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) du 12/11 au 16/11/2018 ;
- Ministère de l'Education nationale (MEN) du 19/11 au 30/11/2018 ;
- Ministère de la Justice (MJ) du 03/12 au 07/12/2018 ;
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) du 17/12 au 28/12/2018.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2018, cette avance est restée injustifiée. Les justificatifs ont été transmis au PCRBF par l'ENA via le SIGIF le 11 février 2019. Cependant, après exploitation des pièces justificatives, beaucoup d'anomalies ont été notées relativement aux termes de la convention et remontées au SIGIF qui est chargé d'encadrer le déploiement. Une réunion sera tenue avec l'ENA pour vider cette question.

8.1.2.4 Avis Final du Cabinet

La mission prend bonne note des commentaires formulés et notamment :

-« *Qu'une réunion sera tenue avec l'ENA pour vider cette question de l'avance de 193 606 166 FCFA consentie à l'ENA le 10 octobre 2018* ».

-« S'agissant de l'impôt BNC, le projet va se rapprocher des services de la DGID pour la suite à réserver à ce point ».

Cependant la mission d'audit rappelle, comme promis lors de la réunion de restitution de la fin de ses travaux sur le terrain de la mission d'audit du PARFP le *Vendredi 07 Juin 2019 tenue* dans les locaux du Projet sous sa Présidence, elle avait soumis rapidement par email en du 11 juin 2019 un MEMORANDUM SUR LES PROBLÈMES FISCAUX ET SOCIAUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE LA MISSION D'AUDITE EFFECTUÉE PAR LE CABINET FICADEX, ceci compte tenu de l'importance desdits problèmes afin d'avoir l'avis de la Coordination avant la sortie des rapports définitifs.

En effet, au point 4 des termes de référence portant étendue de l'audit de la mission, il est dit notamment qu'en conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière

- ❖ aux Lois et Règlements : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires) ;
- ❖ à la Gouvernance: La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance).

Il aurait été donc souhaitable que des contacts nécessaires aient été pris auprès de la DGID sur cette question avant la production de nos rapports définitifs.

8.2. DEMANDES DE PAIEMENTS DIRECTS (DPD)

8.2.1 Paiements effectués

Sur la période sous revue, un montant total de 1 080 359 815 FCFA a été payé au titre des paiements directs sur uniquement le financement additionnel. Ci-dessous la répartition par trimestre:

	Financement Additionnel	
	Montant (F CFA)	Montant (Euros)
1er trimestre	378 443 443 (1)	576 933,31
2e trimestre	352 642 188 (2)	537 599,55
3e trimestre	224 229 213 (3)	341 835,23
4e trimestre	125 044 971 (4)	190 629,83
TOTAL	1 080 359 815	1 646 997,92

(1) DPD 13 ; 14 ; 15

(2) DPD 16 ; 17 ; 18 ; 19

(3) DPD 20 ; 21 ; 22

(4) DPD 23 ; 24

8.2.2 TESTS DE CONTROLE INTERNE DES PIECES JUSTIFICATIVES DES DPD 2018

Lors de nos travaux de contrôle interne, la mission a réalisé des tests de conformité portant sur les pièces justificatives des DPD émises en 2018, afin de s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées par le projet.

8.2.3 Constats

- Constat 1 : Absence de reporting des DPD 21 et 22 dans le rapport du suivi financier du troisième trimestre 2018.

La mission note au courant l'exercice 2018 un montant de 203 468 864 F CFA concernant des paiements directs (DPD 21 et 22) au profit du fournisseur ATOS n'a pas été reporté dans le ni RSF 3 et ni dans le RSF 4 dans les fonds reçus et les réalisations du trimestre mais néanmoins le montant se retrouve dans le cumulatif du RSF 4.

(Voir détail Annexe 3 : Tableau de contrôle sur les DPD de 2018).

- Constat 2 : Impôt BNC sur les prestations de service payées à ATOS

Le CGI, en son article 202, 1, alinéa C, prévoit que les sommes payées en rémunération de prestations de toute nature fournies ou utilisées au Sénégal à des personnes physiques ou morales domiciliées à l'étranger sont passibles de la retenue à la source BNC sous réserve des conventions fiscales internationales.

Le Projet n'a procédé à aucune retenue BNC sur les sommes versées aux fournisseurs étrangers ATOS depuis le début du Projet.

(Voir détail Annexe 2 : Situation des fournisseurs étrangers vis-à-vis de l'impôt BNC : manque à gagner pour l'Etat du Sénégal).

8.2.4 Recommandations

La mission recommande de:

- Veiller au reporting systématique de tous les DPD payés dans le rapport de suivi financier du trimestre concerné en adéquation avec les informations du client connexion.
- Procéder à la retenue BNC sur les sommes versées au titre des prestations aux fournisseurs étrangers conformément au Code Général des Impôts du Sénégal, en son article 202, 1, alinéa C;

8.2.5 Commentaires de la Coordination du Projet

Aucun commentaire reçu des responsables du projet

8.2.6 Avis Final du Cabinet

La mission prend bonne note de l'absence de commentaire et exhorte les responsables du projet à la mise en œuvre des recommandations.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TVA INDUMENT FACTUREE PAR DES PERSONNES
PHYSIQUES OU MORALES NON REDEVABLES DU
REGIME REEL D'IMPOSITION

ANNEXE 2 : SITUATION DES FOURNISSEURS ETRANGERS VIS-A-VIS
DE L'IMPOT BNC : MANQUE A GAGNER POUR L'ETAT DU
SENEGAL

ANNEXE 3: TABLEAU DE CONTRÔLE SUR LES DPD DE 2018

ANNEXE 4 : FICHER SIGNE INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS

ANNEXE 1 :

TVA INDUMENT FACTUREE PAR DES PERSONNES
PHYSIQUES OU MORALES NON REDEVABLES DU
REGIME REEL D'IMPOSITION

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	NINEA		Montant HT	TVA	TTC	N° PIECE	Date paiement/N° Ordre	Dans le Budget de 2017
1	NDEYE MAGUETTE DIOP FACT 3/2018	NDEYE MAGUETTE DIOP	004204624 SNDKR	NON	210 000	37 800	247 800	98	16/04/2018 - 010002	220527
2	NDEYE MAGUETTE DIOP FACT 002-2018	NDEYE MAGUETTE DIOP	4204624 SNDKR	NON	420000	75600	495600	137	14/05/2018 - 010003	220520
3	KEBE TECHNOLOGIES FACT 1806-0001	KEBE TECHNOLOGIE	6 775 962	NON	298 000	53 640	351 640	209	02/08/2018 - 010005	220506
4	LAMDOU CONSULTING & SERVICES FACT 01M-18-003	LAMDOU	NON	NON	2 338 465	356 715	2 338 465	108	24/04/2018 - 010005	220527
5	ETS SERIGNE SALIOU 2 FACT 2/2018	ETS SERIGNE SALIOU 2	5934329	NON	165200	25200	165200	149	31/05/2018 - 010001	220506
6	MOCTAR ABDOURAHIM WANE FACT 1	MOCTAR ABDOURAHIM WANE	NON	NON	768 400	122 400	802 400	183	04/07/2018 - 010002	210614
7	MOCTAR ABDOURAHIM WANE FACT 2	MOCTAR ABDOURAHIM WANE	NON	NON	1 615 000	306 000	2 006 000	186	06/07/2018 - 010003	210614
8	ABDOULAYE CAMARA FACT 2/2018	ABDOULAYE CAMARA	NON	NON	2 968 750	562 500	3 687 500	204	30/07/2018 - 010013	510501
9	AMINATA SAKHO FACT 03	AMINATA SAKHO	NON	NON	4 275 000	810 000	5 310 000	211	06/08/2018 - 010001	510601
10	MOCTAR ABDOURAHIM WANE FACT 3	ABDOURAHIM WANE	NON	NON	969 000	183 600	1 203 600	217	20/08/2018 - 010018	210614
11	MAME LAMINE FALL FACT 1	MAME LAMINE FALL	006830427	NON	4 550 000	862 105	5 651 579	229	10/09/2018 - 010004	220525
12	ABDOULAYE DIAGNE FACT 1	ABDOULAYE DIAGNE	006237748	1V1	3 600 000	682 105	4 471 579	230	10/09/2018 - 010005	220525
13	SADA LY CISSE FACT 1	Sadalycisse	NON	NON	4 460 000	842 400	5 522 400	238	26/09/2018 - 010012	510603
14	SENAC SERVICES FACT 26/04/2018	SENAC	5618684	NON	1 386 000	249 480	1 635 480	64	17/05/2018 - 010003	220527
15	TECHNOLOGIES SYSTEME & SERVICES FACT 87542/2018	TECHNOLOGIES SYSTEME & SERVICES	4839950	NON	1 616 380	290 948	1 907 328	157	27/08/2018 - 010001	220506
16	SENAC SERVICES FACT 26/04/2018	SENAC	5618684	NON	1 386 000	249 480	1 635 480	64	17/05/2018 - 010003	220527
17	ETS NDEYE MAGUETTE DIOP FACT 23/04/2018	NDEYE MAGUETTE DIOP	4204624 SNDKR	NON	472 500	85 050	557 550	75	29/05/2018 - 010005	220527
18	GENERAL ENTREPRISE NIANG FACT 0003-2018	GENERAL ENTREPRISE NIANG	4212908	1T1	226 000	40 680	266 680	89	07/06/2018 - 010003	110101
19	AN NOUR FACT 0918-2018	AN NOUR	2628074	1A1	1 650 000	297 000	1 947 000	226	13/11/2018 - 010001	110306

20	IBRAHIMA NDIAYE FACT 26/12/2017	IBRAHIMA NDIAYE	006652954	1V1	3 654 305	657 775	3 977 695	6	29/01/2018	110203
21	DEMBA NIANG 2E DECPTE FACT 201806F01	Demba NIANG	5210696	1T1	5 386 500	1 020 600	6 690 600	140	09/08/2018 - 010001	220527
22	IBRAHIMA NDIAYE FACT 2	IBRHIMA NDIAYE	006652954	1V1	7 680 509	1 455 254	9 540 000	143	14/08/2018 - 010001	110203
23	DEMBA NIANG 3E DCPTE FACT 201807F01	DEMBA NIANG	5210696	1T1	6 284 250	1 190 700	7 805 700	164	10/09/2018 - 010001	220527
24	IBRAHIMA NDIAYE FACT 26/12/2017	IBRAHIMA NDIAYE	006652954	1V1	3 233 898	582 102	3 654 305	6	29/01/2018	110203
25	DEMBA NIANG 5E DECPTE FACT 201809F01	DEMBA NIANG	5210696	1T1	3 780 000	680 400	4 649 400	207	25/10/2018 - 010001	220527
TVA indument facturée						11 719 534				

ANNEXE 2:

SITUATION DES FOURNISSEURS
ETRANGERS VIS-A-VIS DE L'IMPOT BNC :
MANQUE A GAGNER POUR L'ETAT DU
SENEGAL

SITUATION DES FOURNISSEURS ETRANGERS
VIS-À-VIS DE L'IMPOT BNC
MANQUE A GAGNER POUR L'ETAT DU SENEGAL

FOURNISSEURS	PAYS	MONTANT HT SERVICES			TAUX BNC	ABATTE -MENT POUR LES PAYS SOUMIS AU DROIT COMMUN	BNC DU SUR MARCHÉ	PAIEMENTS SUR 2018	BNC DU EN 2018 SUR PAIEMENTS
		EUROS	CFA	TOTAL CFA					
ATOS	France	10 451 845	423 474 807	7 279 435 691	15%		1 091 915 354	1 080 359 815	162 053 972
EL HADY HAMED	Mauritanie	14 350		9 412 983	25%	20%	1 882 597		
KALYDIA	France	435 000	285 341 295	570 682 590	15%		85 602 389	339 763 867	50 964 580
ABDOURAHMANE FAYE	France		37 500 000	37 500 000	15%		5 625 000		
CACIOPEE	Maroc	350 000		229 584 950	10%		22 958 495	62 315 915	6 231 592
BRUNO DEMION	France	44 100		28 927 704	15%		4 339 156	5 785 541	867 831
TOTAL							1 212 322 989	1 488 225 138	220 117 975

NB: - pour le calcul des bases imposables, la valeur du matériel et celle des frais remboursables ont été exclues.

- Les taux de BNC autres que celui du droit commun de 25% sont ceux prévus dans les conventions fiscales signées entre le Sénégal et les pays concernés.

ANNEXE 3:

Tableau de contrôle sur les DPD de
2018

FICADEX AFRIQUE SENEGAL /DAK/FAD/ALD / LETTRE DE COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS / PARFP
DE L'AUDIT DES COMPTES DU PARFP AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

29/06/2019

Date - N° Ordre	N° pièce	Compte	Libellé	Montant (F CFA)	Montant (EURO)	Budget	Financement Catégorie	DIR/SERV	DPD	DATE DPD	CONTRAT	N° FACTURE	DATE FACTURE	RSF	CC DATE VALEUR	OBSERVATIONS
29/01/2018 - 010016	1	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022539557	41 352 349	63 041,25	220508	03 - 02	01601	13	05/01/2018	F0347/16-DK	5022539557	31/10/2017	RSF1	29/01/2018	Factures 2017 Comptabilisées sur l'exercice 2017
29/01/2018 - 010016	1	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022540948	169 491 004	258 387,37	220508	03 - 02	01601	13	05/01/2018	F0347/16-DK	5022540948	17/11/2017	RSF1	29/01/2018	
29/01/2018 - 010016	1	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022543095	41 352 349	63 041,25	220508	03 - 02	01601	13	05/01/2018	F0347/16-DK	5022543095	30/11/2017	RSF1	29/01/2018	
13/03/2018 - 010001	2	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022548362	52 119 687	79 455,95	220508	03 - 02	01601	14	31/01/2018	F0347/16-DK	5022548362	29/12/2017	RSF1	13/03/2018	
13/03/2018 - 010001	2	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022548364	41 352 349	63 041,25	220508	03 - 02	01601	14	31/01/2018	F0347/16-DK	5022548364	30/12/2017	RSF1	13/03/2018	
13/03/2018 - 010002	3	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022550531	32 775 705	49 966,24	220508	03 - 02	01601	15	19/02/2018	F0347/16-DK	5022550531	31/01/2018	RSF1	13/03/2018	
02/05/2018 - 010001	4	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022553910	32 775 705	49 966,24	220508	03 - 02	01601	16	13/04/2018	F0347/16-DK	5022553910	28/02/2018	RSF2	02/05/2018	
01/06/2018 - 010005	5	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022553913	19 250 232	29 346,79	220508	03 - 02	01601	17	08/05/2018	F0347/16-DK	5022553913	28/02/2018	RSF2	01/06/2018	
01/06/2018 - 010005	5	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022557209	32 775 705	49 966,24	220508	03 - 02	01601	17	08/05/2018	F0347/16-DK	5022557209	30/03/2018	RSF2	01/06/2018	
12/06/2018 - 010001	6	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022558501	257 367 458	392 354,16	220508	03 - 02	01601	18	23/05/2018	F0347/16-DK	5022558501	12/04/2018	RSF2	12/06/2018	
28/06/2018 - 010001	7	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022563703	10 473 088	15 966,12	220508	03 - 02	01601	19	19/06/2018	F0347/16-DK	5022563703	31/05/2018	RSF2	28/06/2018	
03/08/2018 - 010001	8	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022560637	10 287 256	15 682,82	220508	03 - 02	01601	20	19/07/2018	F0347/16-DK	5022560637	30/04/2018	RSF3	03/08/2018	
03/08/2018 - 010001	8	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022567965	10 473 088	15 966,12	220508	03 - 02	01601	20	19/07/2018	F0347/16-DK	5022567965	30/06/2018	RSF3	03/08/2018	
20/09/2018 - 010003	9	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022568200	192 410 470	293 327,87	220508	03 - 02	01601	21	29/08/2018	F0347/16-DK	5022568200	06/07/2018	NON	20/09/2018	Ne figurent pas dans le RSF 3
20/09/2018 - 010004	10	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022570283	11 058 399	16 858,42	220508	03 - 02	01601	22	30/08/2018	F0347/16-DK	5022570283	31/07/2018	NON	20/09/2018	
01/10/2018 - 010006	11	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022569097	30 468 966	46 449,64	220508	03 - 02	01601	23	19/09/2018	F0347/16-DK	5022569097	25/07/2018	RSF4	01/10/2018	
01/10/2018 - 010006	11	401200 - ATOS	ATOS AOÛT 2018 FACT 5022573370	11 058 399	16 858,42	220508	03 - 02	01601	23	19/09/2018	F0347/16-DK	5022573370	31/08/2018	RSF4	01/10/2018	
14/11/2018 - 010012	12	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022569778	75 941 303	115 771,77	220508	03 - 02	01601	24	17/10/2018	F0347/16-DK	5022569778	30/07/2018	RSF4	14/11/2018	
14/11/2018 - 010012	12	401200 - ATOS	ATOS FACT 5022574067	7 576 303	11 550,00	220508	03 - 02	01601	24	17/10/2018	F0347/16-DK	5022574067	07/09/2018	RSF4	14/11/2018	
				17 397 869	26 522,88				25	29/01/2019	F0347/16-DK	5022573371	31/08/2018		13/02/2019	Factures 2018 Comptabilisées sur l'exercice 2018
				21 650 320	33 005,70				25	29/01/2019	F0347/16-DK	5022585707	30/11/2018		13/02/2019	
				5 437 523	8 289,45				26	27/02/2019	F0347/16-DK	5022580121	30/10/2018		21/03/2019	
				11 058 399	16 858,42				27	19/03/2019	F0347/16-DK	5022576959	30/09/2018			
				11 058 399	16 858,42				27	19/03/2019	F0347/16-DK	5022580562	31/10/2018			
				94 150 571	143 531,62				27	19/03/2019	F0347/16-DK	5022587777	21/12/2018			
				11 058 399	16 858,42				27	19/03/2019	F0347/16-DK	5022589990	31/12/2018			

ANNEXE 4:

Fichier signé Inventaire des
Immobilisations au 31/12/2018

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 1/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
01	212000		Brevets Licences									
		1700001	LICENCE L3	03	01601	220503			01/08/2017	LICL3001		2 848 615
		1700002	LICENCE L3	03	01601	220503			01/08/2017	LICL3001		2 848 615
		Total du Compte : 212000										5 697 229
	213000		Logiciels									
		0112001	TOMPRO MULTI PROJETS VERS*5.9.2	01	01601	410104			01/06/2012	LOGTOMPRO 5.9.2 001	BURRAF	3 776 000
		Total du Compte : 213000										3 776 000
	244100		Matériel de bureau									
		0114001	COFFRE FORT	01	01601	410102			09/05/2014	MATBURCF0 01	BURAA	731 600
		0114002	SPLIT AMK 12000 BTU 1.5 CV	03	01601	220506			28/11/2014	MATBURSPLI TAMK001	BURESI	253 300
		0114003	SPLIT AMK 12000 BTU 1.5 CV	03	01601	220506			28/11/2014	MATBURSPLI TAMK002	BUREPC	253 300
		0114004	SPLIT AMK 12000 BTU 1.5 CV	03	01601	220506			28/11/2014	MATBURSPLI TAMK003	BUREPB	253 300
		0114005	SPLIT ARMOIRE SAMSUNG AP50Q0XAFR	03	01601	220506			28/11/2014	MATBURSPLI TARM001		1 356 415
		0116001	SPLIT ARMOIRE SAMSUNG 6CV	03	01601	220506			22/09/2016	MATBURSPLI TARM002	SRSIGIF	1 180 000
		0116002	REFRIGERATEUR SAMSUNG DOUBLE PORTE	03	01601	220506			22/09/2016	MATBURREF RIGDP001	BURESI0000	377 600
		0116003	MICRO ONDE LG MS3042GM	03	01601	220506			22/09/2016	MATBURMOO 01	SRSIGIF	106 200
		0116004	MICRO ONDE LG MS3042GM	03	01601	220506			22/09/2016	MATBURMOO 02	SRPCRBFB	106 200
		Total du Compte : 244100										4 617 915
	244200		Matériel informatique									
		0113001	IMPRIMANTE LASERJET100 COLOR M175nw	01	01601	410101			12/12/2013	MATINFIL001	BURRAF	265 500
		0113002	IMPRIMANTE LASERJET HP P2035	01	01601	410101			12/12/2013	MATINFIL002	BURSE	160 126
		0114001	ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK4540s	01	01601	410101			09/05/2014	MATINFORDP 001	BURSE	483 800
		0114002	IMPRIMANTE LASER JET PRO 400 M401dw	01	01601	410101			09/05/2014	MATINFIL003	BURAA	383 500
		0114003	SCANNER HP 5590	01	01601	410101			09/05/2014	MATINFSC00 1	BURSFPP	590 000
		0114004	ORDINATEUR HP 3500 i5-2400	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORD0 01	BURESI	705 640

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 2/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0114005	ORDINATEUR HP 3500 i5-2400	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORD002	BUREPC	705 640
		0114006	ORDINATEUR HP 3500 i5-2400	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORD003	BUREPB	705 640
		0114007	ORDINATEUR MAC PRO 750GB	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORDP002	BURESI	1 457 300
		0114008	ORDINATEUR MAC PRO 750GB	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORDP003	BUREPC	1 457 300
		0114009	ORDINATEUR MAC PRO 750GB	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFORDP004	BUREPB	1 457 300
		0114010	IMPRIMANTE HP LASER JET COULEUR PRO	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFIL004	BURESI	566 400
		0114011	IMPRIMANTE HP LASER JET COULEUR PRO	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFIL005	BUREPC	566 400
		0114012	IMPRIMANTE HP LASER JET COULEUR PRO	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFIL006	BUREPB	566 400
		0114013	SCANNER CANON DRM160II	03	01601	220506			09/12/2014	MATINFSC002	BURESI	1 014 800
		0116001	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD004		925 214
		0116002	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD005		925 214
		0116003	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD006		925 214
		0116004	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD007		925 214
		0116005	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD008		925 214
		0116006	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD009		925 214
		0116007	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD010		925 214
		0116008	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD011		925 214
		0116009	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD012		925 214
		0116010	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD013		925 214
		0116011	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFORD014		925 214
		0116012	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET M553DN	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFIL007		501 500
		0116013	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-S18	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFVP001		352 820
		0116014	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-S18	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFVP002		352 820
		0116015	ECRAN MOBILE DE PROJECTION	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFEMPO01		147 500

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 3/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0116016	ECRAN MOBILE DE PROJECTION	03	01601	220506			17/03/2016	MATINFEMPO02		147 500
		0116017	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0015	BURSE	725 700
		0116018	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0016	BURSFP	725 700
		0116019	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0017	BURRAF	725 700
		0116020	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0018	BURAD	725 700
		0116021	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0019	BURAA	725 700
		0116022	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0020	BURSSE	725 700
		0116023	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G2 COREI5	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFORD0021	BURSPM	725 700
		0116024	IMPRIMANTE LEXMARK MS312DN	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFIL008		147 500
		0116025	IMPRIMANTE LEXMARK MS312DN	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFIL009		147 500
		0116026	SCANNER KIDAK I2620	03	01601	220506			19/09/2016	MATINFSC003		942 820
		Total du Compte : 244200										29 082 960
	244400	Mobilier de bureau										
		0113001	FAUTEUIL PRESIDENT 9902A	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFPO01	BURSE	330 400
		0113002	FAUTEUIL VISITEUR 9905B	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFV001	BURSE	236 000
		0113003	FAUTEUIL VISITEUR 9905B	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFV002	BURSE	236 000
		0113004	FAUTEUIL PRESIDENT 9916A	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFPO02	BURSFP	283 200
		0113005	FAUTEUIL PRESIDENT 9917A	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFPO03	BURSPM	283 200
		0113006	FAUTEUIL PRESIDENT 9917A	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFPO04	BURSSE	283 200
		0113007	FAUTEUIL PRESIDENT 9917A	01	01601	410102			22/07/2013	MOBBURFPO05	BURAA	283 200
		0113008	ARMOIRE RANGEMT BOIS 1/2 VITREE B12	01	01601	410102			18/07/2013	MOBBURARO01	BURSPM	206 500
		0113009	ARMOIRE RANGEMT BOIS F201	01	01601	410102			18/07/2013	MOBBURARO02	BURSPM	185 260
		0113010	ARMOIRE RANGEMT BOIS F201	01	01601	410102			18/07/2013	MOBBURARO03	BURSPM	185 260
		0114001	BUREAU MINISTRE+RETOUR+CAISSON	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURBMO01	BURESI	177 000

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 4/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0114002	BUREAU MINISTRE+RETOUR+CAISSON	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURBM0 02	BUREPC	177 000
		0114003	BUREAU MINISTRE+RETOUR+CAISSON	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURBM0 03	BUREPB	177 000
		0114004	FAUTEUIL MINISTRE AVEC ACCOUDOIRS	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURFM0 01	BURESI	70 800
		0114005	FAUTEUIL MINISTRE AVEC ACCOUDOIRS	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURFM0 02	BUREPC	70 800
		0114006	FAUTEUIL MINISTRE AVEC ACCOUDOIRS	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURFM0 03	BUREPB	70 800
		0114007	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 001	BURESI	14 160
		0114008	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 002	BURESI	14 160
		0114009	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 003	BUREPC	14 160
		0114010	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 004	BUREPC	14 160
		0114011	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 005	BUREPB	14 160
		0114012	CHAISE VISITEUR	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURCHV 006	BUREPB	14 160
		0114013	ARMOIRE BASSE DE RANGEMENT	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURABR 001	BURESI	70 800
		0114014	ARMOIRE BASSE DE RANGEMENT	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURABR 002	BUREPC	70 800
		0114015	ARMOIRE BASSE DE RANGEMENT	03	01601	220506			18/11/2014	MOBBURABR 003	BUREPB	70 800
		0116001	STATION DE TRAVAIL 4 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURST4 P001		708 000
		0116002	STATION DE TRAVAIL 4 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURST4 P002		708 000
		0116003	STATION DE TRAVAIL 4 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURST4 P003		708 000
		0116004	STATION DE TRAVAIL 2 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURST2 P001		472 000
		0116005	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 001		82 600
		0116006	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 002		82 600
		0116007	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 003		82 600
		0116008	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 004		82 600
		0116009	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 005		82 600

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 5/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0116010	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 006		82 600
		0116011	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 007		82 600
		0116012	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 008		82 600
		0116013	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 009		82 600
		0116014	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 010		82 600
		0116015	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 011		82 600
		0116016	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 012		82 600
		0116017	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 013		82 600
		0116018	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 014		82 600
		0116019	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 015		82 600
		0116020	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 016		82 600
		0116021	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 017		82 600
		0116022	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 018		82 600
		0116023	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 019		82 600
		0116024	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 020		82 600
		0116025	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 021		82 600
		0116026	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 022		82 600
		0116027	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 023		82 600
		0116028	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 024		82 600
		0116029	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 025		82 600
		0116030	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 026		82 600
		0116031	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 027		82 600
		0116032	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 028		82 600
		0116033	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 029		82 600

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 6/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0116034	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 030		82 600
		0116035	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 031		82 600
		0116036	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 032		82 600
		0116037	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 033		82 600
		0116038	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 034		82 600
		0116039	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 035		82 600
		0116040	FAUTEUIL MINISTRE EN CUIR	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURFMC 036		82 600
		0116041	CHAISE SECRETAIRE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURCHS 001		59 000
		0116042	CHAISE SECRETAIRE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURCHS 002		59 000
		0116043	CHAISE SECRETAIRE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURCHS 003		59 000
		0116044	CHAISE SECRETAIRE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURCHS 004		59 000
		0116045	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 01		88 500
		0116046	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 02		88 500
		0116047	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 03		88 500
		0116048	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 04		88 500
		0116049	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 05		88 500
		0116050	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 06		88 500
		0116051	ARMOIRE DE RANGEMENT	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAR0 07		88 500
		0116052	TABLE DE REUNION 20 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTR2 0P001		1 180 000
		0116053	TABLE DE REUNION 6 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTR6 P001		519 200
		0116054	TABLE DE REUNION 4 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTRR 4P001		365 800
		0116055	TABEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 01		41 300
		0116056	TABEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 02		41 300
		0116057	TABEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 03		41 300

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019



Page 7/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	S/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0116058	TABLEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 04		41 300
		0116059	TABLEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 05		41 300
		0116060	TABLEAU PADEX	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTP0 06		41 300
		0116061	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I001		82 600
		0116062	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I002		82 600
		0116063	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I003		82 600
		0116064	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I004		82 600
		0116065	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I005		82 600
		0116066	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I006		82 600
		0116067	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I007		82 600
		0116068	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I008		82 600
		0116069	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I009		82 600
		0116070	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I010		82 600
		0116071	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I011		82 600
		0116072	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I012		82 600
		0116073	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I013		82 600
		0116074	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I014		82 600
		0116075	BUREAU SANS RETOUR INFORMATIQUE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURBSR I015		82 600
		0116076	TABLE HAUTE PAUSE CAFE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTHP C001		236 000
		0116077	ARMOIRE A VAISSELLE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAV0 01		200 600
		0116078	ARMOIRE MENAGERE	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURAM0 01		118 000
		0116079	TABLE A MANGER 6 PLACES	03	01601	220506			21/07/2016	MOBBURTAM 001		295 000
		0116080	ARMOIRE BASSE RANGEMENT PORTE COULI	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR 004	BURSE	70 800

PARF - PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES - SENEGAL

Inventaire et fiche Immo Au 29/05/2019

Page 8/8

Site	Comptes	Immo	Libellé	Financement	DIR/SERV	SI/ACT	Poste	Plan 6	Date d'acquisition	Identification	Emplacement	Valeur d'origine
		0116081	ARMOIRE BASSE RANGEMENT PORTE COULI	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR 005	BURRAF0000	70 800
		0116082	ARMOIRE BASSE RANGEMENT PORTE COULI	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR 006	BURSSE	70 800
		0116083	ARMOIRE HAUTE BOIS DEUX BATTANTS	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR B008		82 600
		0116084	ARMOIRE HAUTE BOIS DEUX BATTANTS	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR B009		82 600
		0116085	ARMOIRE HAUTE BOIS DEUX BATTANTS	03	01601	220506			22/09/2016	MOBBURABR B010		82 600
		Total du Compte : 244400										14 839 680
	245100	Matériel automobile										
		0112001	HYUNDAI SANTAFE 4X4	01	01601	410103			16/08/2012	MATAUT001		18 835 000
		Total du Compte : 245100										18 835 000
		<i>Le Secrétaire Exécutif</i>										
		<i>Le Comptable Matière</i>										
												
												
											Total général	76 848 784

LISTE DES PERSONNES DU CABINET
FICADEX AYANT PARTICIPE A LA
MISSION D'AUDIT DU PARFP

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Projet de Coordination des Réformes
Budgétaires et Financières

N° 000464 /MFB/PCRB/SE

Dakar, le 20 JUIN 2019

LE SECRETAIRE EXECUTIF

ATTESTATION DE SERVICE FAIT

Je soussigné, Monsieur Mor DIOUF, *Secrétaire Exécutif du Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières (PCRB) et Coordonnateur du Projet d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFP)*, atteste que le Cabinet Fiduciaire de Coordination, d'Audit et d'Expertise Comptable Afrique Sénégal (FICADEX AFRIQUE SENEGAL), Membre de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA), sis au Rond-Point Jet d'Eau, Immeuble F, Appartement F2, 1^{er} Etage, Avenue Habib BOURGUIBA Dakar (Sénégal), Tél. (221) 33.825.25.85 / Fax (221) 33.825.26.21/ BP : 7697, Email : ficadex@orange.sn / Site web : <http://www.ficadexsenegal.com>, représenté par Monsieur Falilou DIALLO, Expert-Comptable Diplômé, inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) depuis 1978, a assuré la mission d'audit des états financiers dudit projet au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Le Cabinet FICADEX AFRIQUE SENEGAL s'est acquitté de ses prestations avec entière satisfaction du *Projet d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFP) portant sur l'exercice 2018*.

La liste des personnes du Cabinet ayant participé à la mission d'audit au cours de la période concernée est jointe ci-après, conformément au chapitre 11 des termes de références (TDR) de la mission.



Le Secrétaire
Exécutif

Mor DIOUF

LISTE DES PERSONNES DU CABINET FICADEX AFRIQUE SENEGAL
AYANT PARTICIPE A LA MISSION D'AUDIT DU PARFP CONFORMEMENT
AU CHAPITRE 11 DES TERMES DE REFERENCES (TDR) DE LA MISSION

I- Personnel Clé suivant les Termes de Reference

- Monsieur Falilou DIALLO, Associé Responsable, Expert- Comptable Diplômé d'Etat France, Membre de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA),
- Monsieur Cheikh Tidiane MBENGUE, Directeur de Mission, Expert- Comptable Diplômé d'Etat France, Membre de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA),
- Monsieur Mansour GAYE, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM),
- Madame Ramatoulaye DIALLO, Auditrice Sénior, Chef de Mission,
- Monsieur Sékou KONE, Auditeur Assistant

II- Personnel d'Appui en renforcement de l'équipe

- Monsieur Ibrahima SONKO,
- Monsieur Mamadou Gaye,
- Monsieur Mayoro Diaw
- Mademoiselle Ngoné BA